



MINISTÈRE DE LA FEMME,
DE LA PROTECTION DE L'ENFANT
ET DE LA SOLIDARITÉ



LA SOLIDARITÉ ET LA COHÉSION SOCIALE DANS LES ALENTOURS DU PARC NATIONAL DU MONT PÉKO APRÈS L'ÉVACUATION DES OCCUPANTS ILLÉGAUX

RAPPORT DE RECHERCHE

LA SOLIDARITÉ ET LA COHÉSION SOCIALE DANS LES ALENTOURS DU PARC NATIONAL DU MONT PÉKO APRÈS L'ÉVACUATION DES OCCUPANTS ILLÉGAUX

SOMMAIRE

Sigles et abréviations	6
Liste des tableaux.....	7
Liste des graphiques.....	7
REMERCIEMENTS.....	9
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	10
INTRODUCTION	14
Contexte de l'étude.....	14
Objectifs de l'étude.....	15
Cadre conceptuel de base	15
Approche méthodologique.....	16
1- INACHÈVEMENT DU PROCESSUS D'ÉVACUATION ET FACTEURS DE RISQUES ASSOCIÉS.....	20
1.1- Gestion problématique des limites et consolidation d'un profond sentiment d'inégalité	20
1.2- Promesses supposées et attentes sociales autour de l'opération : vers l'impossible retour au pays des ex-occupants?	22
1.3-. Gestion des violations présumées de l'interdiction d'accès.....	26
2- PRÉSENCE DES EX-OCCUPANTS, TENSIONS DE COHABITATION ET RECOMPOSITIONS DANS LES FORMES DE SOLIDARITÉ	27
2.1- Bouleversement des rapports démographiques et crispation des relations de cohabitation communautaire.....	27
2.2-. Tensions de cohabitation entre ex-occupants et résidents : des relations ambivalentes	29
2.3-. Affaiblissement des formes « traditionnelles » de solidarité et émergence de nouveaux cadres de sociabilité.....	30
3-. SUIVI DE LA SITUATION.....	33
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	34
BIBLIOGRAPHIE	39
ANNEXES	40

Sigles et abréviations

CCE	: Comité de Coordination Élargi
CERF	: Central Emergency Response Fund (Fonds central d'intervention d'urgence)
FACI	: Forces Armées de Côte d'Ivoire
FAO	: Food and Agriculture Organization of the United Nations (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture)
FNUAP	: Fonds des Nations Unies pour la Population
JNPaix	: Journée Nationale de la Paix
JNS	: Journée Nationale de la Solidarité
MADR	: Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MEMIS	: Ministère d'État, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
MENETFP	: Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
MEPS	: Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale
MFPEP	: Ministère de la Femme, de la Protection de l'Enfant et de la Solidarité
MIE	: Ministère des Infrastructures Économiques
MINDEF	: Ministère auprès du Président de la République, chargé de la Défense
MPJEJSC	: Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Emploi des Jeunes et du Service Civique
MSCSIV	: Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de l'Indemnisation des Victimes
MSHP	: Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique
OCHA	: Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (Bureau de la coordination des affaires humanitaires)
OIM	: Organisation Internationale pour les Migrations
OIPR	: Office Ivoirien des Parcs et Réserves
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OSCS	: Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PAPC	: Projet d'Assistance Post-Conflict
PDI	: Personnes Déplacées Internes
PNMP	: Parc National du Mont Péko
POJED	: Plateforme des Organisation de Jeunesse de Duékoué
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PRPC-DC	: Projet de Reconstruction Post-Conflict et de Développement Communautaire
TAC	: Traité d'Amitié et de Coopération ivoiro-burkinabè
UAO	: Université Alassane Ouattara
UNICEF	: United Nations International Children's Emergency Fund (Fonds international d'urgence des Nations Unies pour l'enfance)
VBG	: Violences Basées sur le Genre

Liste des tableaux

Tableau 1 : Répartition des enquêtés selon les villages	17
Tableau 2 : Répartition des enquêtés selon le statut.....	17
Tableau 3: Récapitulatif des actions en faveur de l'assistance des populations par les agences du système des Nations Unies.....	23
Tableau 4 : Perception de la tenue des promesses par les pouvoirs publics	24
Tableau 5 : Superficie agricole non encore en production selon le statut (%)	24
Tableau 6 : Superficie agricole en production selon le statut (%)	25
Tableau 7: Répartition des enquêtés selon le nombre de personne à charge	26
Tableau 8 : Facteurs perçus de l'accentuation des conflits après l'évacuation.....	28
Tableau 9 : Causes perçues de la non-sociabilité à l'égard des ex-occupants.....	31
Tableau 10 : Cadre de sociabilité locale.....	32

Liste des graphiques

Figure 1: Carte du Parc National du Mont Péko	19
Figure 2 : Facteurs perçus de l'accentuation des conflits après l'évacuation des ex-occupants.....	28
Figure 3 : Causes perçues de la non-sociabilité à l'égard des ex-occupants.....	31
Figure 4: Nouveaux cadres de sociabilité.....	32
Figure 5: Recommandations des populations face à la présence massive des ex-occupants dans les villages riverains du PNMP	34

AVANT-PROPOS

Au lendemain de la crise post-électorale de 2011, la Côte d'Ivoire a entrepris une vaste opération de libération de son patrimoine forestier comprenant d'une part, le domaine forestier permanent couvrant 234 forêts classées, 08 parcs et 05 réserves, d'autre part, le domaine rural avoisinant 70% du territoire. En effet, ces domaines sont aujourd'hui occupés par endroit par des plantations de cacao et d'autres cultures pérennes et saisonnières.

Certes, la Loi N°98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural reconnaît le droit des populations sur les terres coutumières, mais, il reste que l'État détient le pouvoir de gestion sur toutes les ressources forestières du pays. Ainsi, pour réaffirmer ce pouvoir face à la dégradation du patrimoine forestier et, par la même occasion viser le relèvement de défis majeurs de protection et de sécurisation en matière de gestion durable des forêts en état de dégradation avancée depuis les décennies de crise, l'État a donc procédé à des opérations d'évacuation des aires protégées.

Contrairement à l'opération d'évacuation des populations de la forêt du village de Baleko-Niégré, celle du Parc National du Mont Péko situé dans la région du Guémon s'est opérée sous un « visage humain ». Le plan d'urgence d'évacuation mis en place dans le cadre de cette opération dans le Guémon a induit des dynamiques nouvelles et des risques sociaux et humanitaires dans les localités riveraines du Parc.

En vue de mieux appréhender ces effets induits et y apporter des réponses appropriées par le canal de différents acteurs, le Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de l'Indemnisation des Victimes (MSCSIV) , à travers l'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale (OSCS), sa structure de veille et d'alerte, a diligenté en décembre 2016 dans les villages environnants du Parc, une étude sur la question des ex-occupants de cette aire légalement protégée. Cette étude, conduite par une équipe de consultants composée des ressources externes et internes à l'OSCS, analyse les impacts de la mise en œuvre du plan d'action d'urgence d'évacuation sur la cohésion sociale dans la région du Guémon. Par la suite, l'OSCS a par le biais de son mécanisme d'alerte précoce basé sur les moniteurs, suivi l'évolution de la situation au cours des années 2017 et 2018. Le rapport qui en découle est structuré en trois axes majeurs :

- Introduction exposant la démarche méthodologique qui a prévalu à la conduite de l'étude ;
- Présentation des résultats portant sur les dynamiques nouvelles et les effets induits du processus d'évacuation des occupants du Parc ;
- Conclusion assortie de recommandations adressées à divers acteurs de réponses.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OSCS

COULIBALY Tiohozon Ibrahima

REMERCIEMENTS

La conduite d'une étude nécessite la coordination de plusieurs énergies. La présente n'aurait pu être possible sans l'autorisation et le soutien de Madame la Ministre de la Femme, de la Protection de l'Enfant et de la Solidarité (MFPE) alors Ministre de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de l'Indemnisation des Victimes. Nous voulons ici lui traduire toute notre infinie gratitude pour son soutien et son engagement permanents à faire de l'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale un véritable organe de veille et d'alerte en vue du renforcement de la cohésion sociale en Côte d'Ivoire.

Nous voulons également dire merci aux différents acteurs qui ont facilité la conduite de cette étude sur le terrain. Nous pensons :

- aux autorités administratives de la région du Guémon pour leur collaboration et leur accompagnement ;
- à Dr. KOUAMÉ Yao Sévérin pour son appui technique ;
- aux agents des services déconcentrés de l'État présents à Duékoué, qui ont accepté de mettre à disposition certaines informations ;
- à la Plateforme des Organisations de Jeunesse de Duékoué (POJED) dont certains membres ont servi d'enquêteurs et facilité l'accès des consultants aux différents villages ;
- aux populations des villages et campements qui se sont prêtées aux questions des enquêteurs;
- au personnel de l'OSCS pour son engagement dans le processus de réalisation de cette étude ;
- à tous ceux et toutes celles qui d'une façon ou d'une autre, ont appuyé l'équipe de l'OSCS dans la conduite de cette étude.

Les contributions de tous ont permis de faciliter la conduite de cette étude dont le but est de faire connaître l'état des lieux des liens sociaux dans les alentours du Parc après la sortie de ses ex-occupants.

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Après plus d'une décennie d'occupation du Parc National du Mont Péko dans la région du Guémon, les pouvoirs publics ivoiriens se sont engagés dans une politique volontariste d'évacuation de cette aire protégée de ses occupants illégaux. Cet engagement a été mis en œuvre du 09 au 31 juillet 2016. En même temps qu'elle permettait à l'État de réaffirmer son autorité sur ce patrimoine forestier vaste de quelques 38 000 ha, cette opération d'évacuation devait assurer la relance de sa conservation pour qu'elle puisse jouer à nouveau, les fonctions écologiques et touristiques qui lui étaient assignées. Seulement, si dans sa conduite cette action gouvernementale ne s'est pas explicitement soldée par des heurts entre occupants et forces publiques, ce, du fait du départ volontaire d'un grand nombre de ceux-là de la forêt, elle a par contre induit des dynamiques sociales nouvelles particulièrement à risque pour la cohésion sociale et la solidarité dans la région.

Déjà en proie à des crises socio-humanitaires à répétition depuis 2002, la région du Guémon connaît, avec l'évacuation des occupants du Parc du Mont Péko, estimés à quelques 25 532¹ personnes, un bouleversement profond de la structure sociodémographique des villages et campements riverains. Certains de ces hameaux ont vu leurs populations passer du simple au double voire au triple. Cet afflux massif de nouveaux arrivants fait peser sur les villages et campements des risques sociaux et sanitaires importants en termes de surexploitation des infrastructures de bases (écoles, dispensaires, points d'eau). Mais, de façon spécifique, dans un contexte de pressions importantes sur le foncier, de fragilité des institutions coutumières de gouvernance et de crise identitaire exacerbée par un sentiment de victimisation à l'œuvre, principalement chez les autochtones désormais en infériorité numérique dans leurs terroirs, des tensions portant sur la cohabitation, l'exploitation de terres d'habitation et la production agricole ne manquent pas de s'affirmer. Le tout s'exprimant sur un fond de méfiance et de délitement de la confiance.

La présente étude circonstanciée a été conduite dans 14 villages et campements situés dans le pourtour immédiat du Parc. Pendant 13 jours, l'équipe de recherche a administré un questionnaire auprès de 353 individus et réalisé 19 focus groups ayant engagé un total de 263 personnes.

En termes de résultats, la recherche met en évidence que :

- Les populations riveraines, tous statuts confondus, de même que certaines autorités coutumières et administratives et des organisations de la société civile locales, estiment que la préparation et l'exécution de l'opération d'évacuation ont été émaillées de manquements ayant fortement impacté les perceptions locales de l'État et sa capacité à conduire le processus d'évacuation à son terme, de façon efficiente et « sans nuire ». De fait, pour ces acteurs, la multiplicité des campagnes d'identification, la non réalisation des infrastructures devant servir à atténuer le

¹ Compte-rendu de la réunion du CCE du 13 octobre 2016. Le recensement fait dans le parc en 2013 indique que la population totale est de 27 045 personnes, soit une moyenne de 4 personnes par ménage pour un total de 6 715 ménages ; 4% des occupants sont d'origine ivoirienne et 96% d'origine étrangère avec une prédominance de Burkinabés estimés à 99% de la population étrangère. Les enfants, qui représentent la moitié de la population du parc, constituent le principal vivier de la main-d'œuvre agricole et ne sont ni déclarés, ni scolarisés ni vaccinés (<https://www.fratmat.info/index.php/politique/item/9735-situation-dans-le-mont-peko-les-occupants-prêts-à-partir-en-fin-décembre>)

transit des ex-occupants sur les terroirs villageois, la faible lisibilité des messages sur les appuis à la réinsertion et/ou à la relocalisation des ex-occupants, l'élargissement de l'évacuation aux riverains de la limite dite de 1974, etc., ont délité la confiance en l'État et certains de ses relais locaux.

- La présence des ex-occupants a induit un bouleversement des rapports démographiques et structuré une recomposition des statuts sociologiques du milieu. Désormais, en plus des autochtones, des allochtones et des allogènes dont la composante la plus importante reste les Burkinabè, l'on parle des Burkinabè ex-occupants comme partie à la cohabitation communautaire. Vis-à-vis de cette catégorie sociale « nouvelle », des ressentiments particuliers sont construits, lesquels sont nourris par la mémoire traumatique de l'implication de certains des membres de ce groupe de personnes dans la violence perpétrée par les milices armées comme celles d'Amadé OUEREMI.
- Le reflux massif des ex-occupants dans les villages et campements riverains a fortement contribué à crispier les relations de cohabitation et à figer les dynamiques de solidarité à l'œuvre dans le milieu :
 - Le nombre d'ex-occupants qui s'est réinstallé dans les villages et campements riverains a bouleversé les rapports démographiques. En effet, les villages situés dans le pourtour immédiat du Parc ont reçu des ex-occupants en nombre trois à quatre fois plus important que les résidents habituels. Cette situation ne manque pas, au sein des communautés autochtones surtout, de faire germer ou d'amplifier le sentiment d'un envahissement, celui de se sentir étranger chez soi.
 - La proximité supposée de certains ex-occupants avec les milices allogènes porteuses de violence dans la zone pendant la période de crise de 2002-à 2011 induit de la part des résidents (autochtones, allochtones ou burkinabè) une profonde méfiance. L'installation de ces derniers aussi bien dans le Parc que dans les villages et campements riverains à la suite de leur évacuation n'ayant pas suivi la pratique usuelle du tutorat (qui permet d'exercer sur ces derniers un certain contrôle social et de jouir de certaines de leurs prestations de travail avant leur autonomisation), aucune des communautés résidentes des villages investis ne prend le risque de leur intégration.
 - Ceux des résidents, une infime minorité, qui offrent des terres aux ex-occupants usent de cette intégration comme stratégie de mitigation du risque. Les installer équivaut à une sorte d'assurance-vie pour ces familles autochtones minoritaires. Dans leur entendement, installer ces « étrangers » en leur donnant une portion de terre revient à éviter que ces derniers ne s'en prennent à elles en cas de violence armée. La solidarité à l'endroit de ces ex-occupants qui est donc « intéressée » participe plus d'une stratégie de survie individuelle ou familiale.
 - En dehors de la solidarité préventive offerte par une minorité de résidents, les rares cas de solidarité manifestée à l'endroit des ex-occupants ne se sont construits que sur la base d'affinités religieuses. C'est surtout au niveau de certaines églises ou mosquées qu'une assistance aurait été organisée à l'endroit de coreligionnaires évacués. L'on comprend donc que le délitement de la confiance et la méfiance sont tels que les cadres traditionnels de solidarité semblent ne plus fonctionner, obligeant les

acteurs à s'en réinventer. Autrement, la proximité ethnique joue donc moins bien que la communauté de croyance.

- Au niveau vertical, la confiance que les populations riveraines ont dans les instruments de l'État en charge d'assurer la surveillance du processus d'évacuation semble se désagréger fortement. D'une part, certaines populations installées depuis de longues dates à la lisière du Parc ont le sentiment que les pouvoirs publics ont profité de l'opération d'évacuation pour régler, de façon unilatérale, un contentieux ancien qu'ils y auraient avec elles. En effet, un tracé localement appelée « limite Gouet² », effectué en 1974 aurait amputé du périmètre initial des pans entiers de forêt. Ceux-ci ont été rapidement investis par des riverains autochtones qui l'exploitent depuis lors, y installant même des campements et des allogènes. Ces populations, aujourd'hui évacuées au même titre que les autres occupants de date récente, s'estiment injustement dépossédées. D'autre part, dans l'application des sanctions contre les personnes supposées avoir enfreint à l'interdiction d'exploitation du Parc, les Forces armées de Côte d'Ivoire (FACI) et les agents de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) opèrent des saisies de productions et appliquent des amendes qui, pour certains riverains ne se justifieraient pas, générant dans les villages un sentiment largement partagé d'injustice.
- Le sentiment est fortement partagé aussi bien chez les ex-occupants que chez les résidents que l'opération d'évacuation serait incomplète tant que les ex-occupants, majoritairement burkinabè, ne sont pas relocalisés et réinsérés, vu les risques que leur présence oisive fait peser sur la sécurité des personnes et des biens, dans toutes ses composantes, au niveau de la zone.

En lien avec ces constats, les recommandations suivantes ont été faites au Gouvernement et autres acteurs de réponse :

- 1- Envisager pour la zone, en plus des actions humanitaires d'urgence, un plan explicite de communication sur le sort des ex-occupants (MFPES).
- 2- Faciliter le retour volontaire des ex-occupants vers leur pays d'origine par des mesures incitatives (MFPES/TAC).
- 3- Faciliter le retour des ex-occupants du Parc vers leur pays d'origine à travers des campagnes de sensibilisation à leur acceptation et leur intégration sociale (Gouvernement du Burkina Faso).
- 4- Favoriser le rapprochement de l'État des populations autochtones à travers des actions telles que :
 - i. L'organisation de journées statutaires de célébration en matière de solidarité et de cohésion sociale (JNS, JNPaix) et l'appui aux activités socioculturelles (MFPES)
 - ii. L'organisation de journées portes ouvertes impliquant les forces de défense et de sécurité et les populations civiles (MINDEF/MEMIS)
 - iii. Le reprofilage des pistes villageoises (MIE).
- 5- Mettre en place un programme de reconstruction communautaire en tenant compte des besoins nouveaux en infrastructures de base et en ressources

² Du nom de l'exploitant forestier GOUET Pascal à qui feu le Président de la république Félix Houphouët-Boigny aurait confié cette opération de délimitation de la forêt en 1974. Ce tracé a été considéré pendant un moment au détriment de celui de 1968.

- humaines devant animer les secteurs vitaux tels que la santé (MSHP), l'éducation (MENETFP) et l'hydraulique (MIE).
- 6- Créer un espace de dialogue sécurisé entre les différentes parties prenantes en s'appuyant sur les mécanismes locaux de dialogue (Comités de paix, Comités villageois de gestion foncière, Communauté de croyance) qu'il importe de (ré)activer (MFPEs/ONG locales)
 - 7- Mener des campagnes de sensibilisation afin d'amener les ex-occupants à respecter les règles et les normes en vigueur dans leurs villages d'accueil, notamment en se soumettant à l'autorité des chefs locaux (MFPEs /Ambassade du Burkina Faso).
 - 8- Renforcer les capacités des leaders communautaires sur le leadership et les initiatives de préservation de la paix (MFPEs/ONG nationales/Organisations internationales œuvrant dans le domaine de la paix et de la gestion des conflits).
 - 9- Mettre en place des projets d'autonomisation économique et des travaux d'intérêt communautaire associant les autochtones et les ex-occupants afin de faciliter leur insertion sociale et de réduire les risques d'insécurité (MSCSIV /MEPS/MPJEJSC/MADR).
 - 10-Créer des activités génératrices de revenu de développement de la culture du haricot pour les femmes des villages riverains en vue de leur autonomisation économique et du renforcement de leur pouvoir (MFPEs/MADR).
 - 11-Prendre opportunité de la remise en place des comités villageois de protection du parc pour asseoir une participation locale des populations aux activités y afférentes (OIPR).
 - 12-Instaurer des cadres de dialogue civilo-militaire pour donner plus de lisibilité à l'action publique portée par les agents de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) ou les Forces Armées de Côte d'Ivoire (FACI) dans la zone (MFPEs/MEMIS/OIPR).
 - 13-Renforcer la sécurité autour du parc afin de dissuader toutes les tentatives d'infiltration à des fins d'exploitation de l'espace protégé.
 - 14-Mettre en place un réseau de relais locaux afin de collecter des informations en ce qui concerne l'état de la solidarité et de la cohésion sociale dans les villages riverains (MFPEs).

INTRODUCTION

Contexte de l'étude

Beaucoup plus qu'ailleurs dans le pays, la région du Guémon dans l'Ouest a connu au cours de la dernière décennie une forte crispation des rapports de cohabitation communautaire, exacerbée par endroits par les tensions d'appropriation foncière, la criminalité et la transposition sur le terrain communautaire de la violence politique. Depuis peu cependant, cette région connaît une relative accalmie après l'épisode sanglant de l'attaque du camp de déplacés de Nahibly en juillet 2012 et la relocalisation des rescapés dans leurs villages d'origine. Seulement, avec l'évacuation des occupants du Parc National du Mont Péko et les risques socio-humanitaires induits, cette région attire de nouveau l'attention. En effet, le Parc est une immense réserve forestière de 28 581 ha³ mise en place en 1968. Il est situé dans la proximité de l'axe routier Daloa - Duékoué - Man, et réparti entre les départements de Bangolo (au nord) pour environ 20 000 ha et de Duékoué (au sud) pour environ 7 250 ha. Ces dernières années, le Parc a connu une accélération de la dynamique de son anthropisation, environ 80 % de son étendue ayant été colonisés, notamment par des allogènes à des fins agricoles⁴.

De fait, le délitement du dispositif de surveillance du Parc consécutivement au déclenchement de la crise de septembre 2002, a servi de catalyseur aux mouvements d'occupation illégale. Ceux-ci ont même été encadrés souvent par des bandes armées⁵, avec parfois la complicité active ou tacite de certains ex-chefs de guerre, des autorités administratives et coutumières locales ou d'une partie des populations riveraines. Conscients des pertes en termes de biodiversité liées à cette occupation, le gouvernement ivoirien a entrepris des opérations d'envergure destinées à freiner ce colonat agricole massif dont le Parc est l'objet et procéder à l'évacuation de ses occupants. Sous les auspices du Ministère de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant, un plan d'évacuation du Parc a été élaboré et présenté en janvier 2014, mettant l'accent sur le renforcement des équipements sociaux de base dans les villages d'accueil des ex-occupants. Amendé puis adopté en Conseil des ministres en juillet 2016, la nouvelle mouture dudit plan d'action d'urgence, a alors fixé au 30 juillet 2016 la période butoir dédiée à l'évacuation. C'est ainsi que fin juillet 2016, des agents de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) ont été commis à l'expulsion des occupants du Parc, ouvrant ainsi la voie à une reprise du contrôle de l'État sur tout ou partie de ce patrimoine forestier.

Cette opération reste cependant fortement porteuse de risques sociaux pour une région déjà en proie à un fort délitement de la cohésion sociale et à un réel affaiblissement des relations de solidarité au sein des communautés en présence. Ce, d'autant plus que les quelques 22 villages riverains du Parc ont connu, à la suite de l'injonction faite aux occupants de libérer, à la date du 30 juillet 2016, la forêt et ses environs sur 4 km, un surpeuplement subit. Cette situation a entraîné naturellement une surexploitation des

³ Cette superficie correspond à celle résultant du tracé de la limite 1974 dite localement « limite Gouet », du nom de l'exploitant agricole alors en charge du tracé.

⁴Un recensement effectué, en 2013, sous les auspices de l'ex-Autorité pour le Désarmement, la Démobilisation et la Réinsertion des ex-combattants y a dénombré quelques 24 000 exploitants agricoles se répartissant près de 80% du Parc exploité à des fins de production agricole. Une forte proportion (96%) de ces 20 622 planteurs infiltrés identifiés serait d'origine étrangère.

⁵Ce dernier a été arrêté et mis à la disposition de la justice ivoirienne en mai 2013.

infrastructures sanitaires de base déjà en nombre insuffisant, d'importantes pénuries alimentaires et un accroissement des risques d'épidémies. Dans le même temps, dans la zone déjà en proie au grand banditisme, un profond sentiment d'insécurité s'est installé, couplé à un ressentiment envers les nouveaux arrivants dans certains villages. Des localités comme Diéouzon et Bahé-Sébon ont même refusé au départ de servir de site d'accueil ou de transit aux ex-occupants, avant de se raviser⁶. Toutes ces dynamiques à l'œuvre sont certainement porteuses de risques pour la cohésion sociale. La présente étude se propose d'identifier ces risques afin de mieux orienter la décision politique.

Objectifs de l'étude

La présente étude se propose de prendre opportunité de la compréhension des impacts de la mise en œuvre du plan d'action d'urgence d'évacuation du Parc National du Mont Péko pour établir un *état des lieux du lien social et des mécanismes de solidarité dans les villages hôtes des ex-occupants* dans les départements de Duékoué et de Bangolo.

De façon spécifique, il s'agira de :

- faire l'état des lieux du processus d'évacuation des occupants du Parc National du Mont Péko ;
- identifier les facteurs de déstructuration, de résilience et de reproduction sociales dans la région du Guémon induits par l'opération d'évacuation des occupants du Parc National du Mont Péko ;
- déterminer les nouveaux facteurs structurels, déclencheurs et accélérateurs de conflits induits par la relocalisation des ex-occupants du Parc.

Cadre conceptuel de base

Le reflux des ex-occupants du Mont Péko vers les villages riverains est susceptible d'impacter la qualité des rapports intercommunautaires et, de ce fait, affecter le stock de capital social dans la zone. Le concept de « capital social » mobilisé dans cette étude est à comprendre comme ce qui permet de saisir l'essence même de la vie collective et du vivre-ensemble harmonieux. Il permet de questionner la dimension sociale de la vie et la façon dont elle est vécue à travers des liens particuliers car, en règle générale, plus le capital social est élevé dans une collectivité humaine, plus la cohésion sociale est forte et les relations de solidarité solides. Lorsque le stock de capital social baisse, la cohésion sociale s'en trouve affectée négativement et la réalisation d'actions autour d'intérêts communs impliquant de la solidarité se trouve affectée.

Ainsi, le capital social est conçu comme une caractéristique des groupes et des organisations, alors que les individus ne sont que de simples « agents » retirant un profit de leur « appartenance »⁷. Cependant, selon l'utilisation de ce terme par Bourdieu (1980) et Coleman (1988), le capital social comprend bien davantage que les ressources contenues dans des réseaux sociaux. Il implique aussi des relations de tous types et non

⁶Ce sont 14 sites d'accueil et 10 sites de transit qui ont été prévus sur l'ensemble de la région du Guémon pour héberger les ex-occupants.

⁷ Bourdieu P., (1980) "Le capital social, notes provisoires" in *Actes de la recherche en sciences sociales*, Paris

spécifiées. Selon Coleman, le capital social inclut tous les aspects de l'environnement social qui procurent des revenus.

Dans la présente étude, cinq paramètres synthétiques nous permettront d'apprécier la qualité du capital social et la façon dont elle a été impactée par le plan d'urgence d'évacuation du Parc National du Mont Péko. Il s'agit :

- des relations sociales : Il sera question d'identifier et de comprendre à l'échelle intra ou inter communautaire, les problèmes de cohabitation générés par l'opération. L'on verra en quoi les actions du processus d'évacuation du Parc auraient contribué à amener les différentes composantes de la société en interaction dans et autour du Parc National du Mont Péko à s'entendre ou non. Tous les types de conflits et tensions affectant la cohabitation communautaire, mais aussi et surtout les initiatives destinées à permettre aux populations de réapprendre à vivre ensemble, à s'entendre, à se parler ou non seront identifiés.
- des réseaux sociaux : Il sera question d'identifier toutes les formes et degrés de coopération entre les personnes à l'œuvre dans la communauté consécutivement à la mise en œuvre du plan d'urgence.
- des normes, des institutions et des valeurs sociales : L'on s'attardera ici à l'identification des cérémonies, rites, rituels, fêtes et autres occasions ou espaces de sociabilité destinés à consolider les liens inter et intra-communautaires dans un environnement où on attend qu'elles soient plutôt en tension de cohabitation. L'on verra comment ces moments de sociabilité contribuent ou pas à générer du respect mutuel.
- de la confiance : L'on prendra le soin d'analyser les modalités de partage d'information entre les communautés pour comprendre si les populations en présence ont tendance à se faire plus ou moins confiance.
- des ressources : Le plan d'urgence a certainement mis l'accent sur la dotation des communautés hôtes en infrastructures (points d'eau, infrastructures de drainage et latrines, et les réseaux d'évacuation et de traitement des ordures ménagères). Cet indicateur permettra, à travers une analyse de l'usage de ces dernières, de comprendre les rapports de coopération ou les dynamiques de compétition entre acteurs et groupes d'acteurs désormais à l'œuvre autour de ces infrastructures.

Approche méthodologique

La collecte des données dans la présente étude procède d'une série de consultations de groupes avec les populations, d'interviews individuelles semi-directives avec des autorités et structures locales⁸ et d'observations directes. Ces consultations ont été renforcées par une revue documentaire. Une enquête par questionnaire auprès de 353 individus (dont 20% de femmes et 80% d'hommes) sélectionnés sur la base d'un échantillonnage de convenance a été conduite dans 14 villages et campements riverains du Parc entre le 13 et le 27 décembre 2016. Dans cette approche d'échantillonnage qui se justifie par des raisons d'accessibilité aux localités, de coût et de temps de l'étude, il a été procédé à un choix raisonné des individus (autochtones, allogènes, allogènes) auxquels le

⁸ En plus des autorités préfectorales, l'équipe d'enquêteurs a également rencontré des organisations de la société civile (la Plateforme des Organisations de Jeunesse de Duékoué et Espoir Vie) et les agents du Projet de Reconstruction Post-Conflict et de Développement Communautaire.

questionnaire a été administré en face à face. Elle a servi de base à l'analyse quantifiée des perceptions autour de l'opération d'évacuation du Parc, de la qualité du lien social et de la densité du filet de solidarité mis en place autour des populations exfiltrés. L'ensemble des informations collectées a été analysé à l'aide de Sphinx qui a l'avantage de traiter à la fois des données qualitatives et quantitatives.

Tableau 1 : Répartition des enquêtés selon les villages

Village	Effectifs	Fréquence (%)
Bagoh ouo	25	7.08
Nidrou	26	7.37
Sibabli	25	7.08
Pona – Vahi	25	7.08
Dably	26	7.37
Tably	26	7.37
Diébli	25	7.08
Douèkpè	24	6.80
Petit Guiglo	26	7.37
Michelkro	23	6.50
Gohouo – Zagna	24	6.80
Gloplou	21	5.95
Goya	30	8.50
Belleveville	27	7.65
TOTAL	353	100.00

Source : Mission de terrain, décembre 2016

Dans l'échantillon de populations engagées pour les besoins de l'enquête par questionnaire, l'on a pu atteindre 36,26% d'autochtones, 22,95% d'ex-occupants et 23,80% d'allochtones résidents. Le reste de l'échantillon est composé, dans des proportions comprises entre 3,68 et 9,06 %, de Burkinabè résidents, d'allochtones évacués et d'autres allogènes résidents.

Tableau 2 : Répartition des enquêtés selon le statut

Statut	Effectifs	Fréquence (%)
Autochtone	128	36.26
Burkinabé résident de plus ou moins longue date au village	32	9.06
Burkinabè déguerpi du PNMP	81	22.95
Allochtone (Baoulé, Yacouba ou autres) résidant au village	84	23.80
Allochtone (Baoulé, Yacouba ou autres) déguerpi	13	03.68
Autre allogène (nationalités autres que Burkinabè) résident	13	04.25
TOTAL	353	100.00

Source : Mission de terrain, décembre 2016

Le volet qualitatif de la recherche a impliqué un total de 263 personnes mis en dialogue dans le cadre de 19 focus groups. Il convient toutefois de mentionner qu'une recherche sur la cohésion sociale et la solidarité nécessite une approche globale, concertée et déterminée qui vise à traiter les causes profondes et facteurs de risques de basculement

dans le conflit. Aussi, dans le cadre de cette étude circonstanciée, l'intention initiale était-elle de mettre en dialogue les parties prenantes, de permettre aux populations cibles d'analyser leurs vécus et perceptions et de mieux comprendre les défis auxquels elles sont confrontées, afin d'esquisser des solutions pour juguler la dynamique de violence présente ou à venir.

Pareille démarche s'appuie sur un processus prenant en compte les avis de toutes les couches de la société, de la base au sommet et visant à créer une culture du dialogue destinée à améliorer les relations parmi des groupes parfois antagonistes, à travers des rencontres répétées et structurées. L'enjeu ici est d'engager ces parties prenantes à produire une analyse conjointe des défis et des solutions à apporter. La contrainte de temps imposée par l'urgence qu'il y avait à mener la présente recherche a conduit cependant à des ajustements méthodologiques, notamment par la priorité donnée aux focus groups homogènes (femmes, autochtones, jeunes ainés sociaux, ex-occupants, Burkinabè résidents, etc.), sans que l'étape de la confrontation des acteurs dans le cadre de focus groups hétérogènes à passages répétés n'ait pu se faire.

Figure 1: Carte du Parc National du Mont Péko



1- INACHÈVEMENT DU PROCESSUS D'ÉVACUATION ET FACTEURS DE RISQUES ASSOCIÉS

Lorsque par décret N°68-79 en date du 09 février 1968, le Parc National du Mont Péko a été institué, il était supposé couvrir une superficie globale de 34 000 ha. Seulement, différents tracés effectués ultérieurement vont en affecter le pourtour exact et initier une dynamique de colonat agricole à laquelle la crise de 2002 va donner une inflexion particulière. En effet, après les premiers accords de cessez-le-feu qui ont instauré une zone tampon entre factions belligérantes (Mouvements rebelles⁹ d'un côté et forces loyales au président de la république alors en exercice de l'autre), le Parc National du Mont Péko va se retrouver dans une zone de non-droit échappant totalement au contrôle des autorités compétentes à charge d'en assurer la surveillance. Ainsi, rapidement infiltré par diverses milices armées, ce sont en moins d'une décennie, environ 27 045¹⁰ personnes qui vont s'y retrouver pour son exploitation aux fins de production de cacao. Passé le temps de la crise militaro-politique, la reprise en main par les pouvoirs publics du contrôle de ce patrimoine s'est faite par le biais d'une opération d'évacuation de ces ex-occupants, dont la mise en œuvre est du point de vue des populations riveraines et des ex-occupants, responsable de certaines dynamiques à l'œuvre dans les terroirs villageois et campements riverains.

1.1- Gestion problématique des limites et consolidation d'un profond sentiment d'inégalité

La mise en œuvre de la politique d'évacuation du Parc National du Mont Péko a été structurée en cinq étapes clé : la sensibilisation des occupants, leur identification, leur recensement, leur évacuation puis leur relocalisation. Pensée pour être moins martiale que celle de la Niégré¹¹, l'évacuation du Parc National du Mont Péko a été une opération de reprise en main d'un patrimoine public « à visage humain ». Dans cette optique, des mesures d'accompagnement étaient supposées y être associées. Si pour les populations riveraines, il s'agissait de la réalisation d'infrastructures sociales de base, pour celles des ex-occupants, l'idée était de faciliter leur réinstallation autre part en Côte d'Ivoire ou dans leur pays d'origine. Ainsi, pendant les phases de sensibilisation, d'identification et de recensement, l'opportunité aurait été donnée aux ex-occupants d'indiquer leur choix en termes de points de chute après leur évacuation du Parc. À ce jour, les opérations d'évacuations ont été faites. Les ex-occupants sont pour la plupart réinstallés dans les 22 villages et campements riverains estimés à environ 21000 habitants. Une assistance humanitaire d'urgence est apportée aux ex-occupants et aux populations riveraines. Mais, le souci premier qui est exprimé dans les hameaux reste la question du peu de différences de cas dans la gestion des évacuations qui est faite entre les ex-occupants installés dans l'enceinte même du Parc et ceux qui y étaient à la faveur des délimitations de 1974.

⁹ Il s'agit du Mouvement Populaire Ivoirien du Grand Ouest (MPIGO) et du Mouvement pour la Justice et la Paix (MJP) qui ont tous deux rejoint en 2004 avec le Mouvement Patriotique de Côte d'Ivoire (MPCI) les Forces Nouvelles.

¹⁰ Selon le recensement de 2013.

¹¹ Au début du mois de juin 2013, l'État de Côte d'Ivoire a lancé une opération de déguerpissement de la forêt du village de Baleko-Niégré à grand renfort de présence militaire armée et de passage de bulldozers. Les infiltrés déguerpis de cette forêt classée située dans la région du Gbôklè (Sassandra) au sud-ouest de la Côte d'Ivoire, n'ont pas bénéficié de mesures d'accompagnement.

Avant qu'il ne soit érigé en aire protégée, l'actuel Parc National du Mont Péko était habité par les populations autochtones guéré rattachées aux cantons Zagné, Tahouaké et Zagna. Ces populations étaient principalement réparties entre les villages de Blody, Sibably, Pona, Guinglo Zia, Bléniméouin, Bangolo-Tahouaké et Guinglo-Tahouaké. Sous les injonctions de l'administration coloniale, ces populations ont dû en 1925 se déplacer vers un axe routier unique, s'exfiltrant (déjà) contre leur gré de ce qui deviendra plus tard le Parc National du Mont Péko. Avec les indépendances, l'État de Côte d'Ivoire va lui aussi s'employer de 1963 à 1965 à relocaliser d'autres villages (Gloplou, Gohouo-Zagna et une partie de Goénié-Tahouaké), en prélude au classement du Parc qui, lui, interviendra en 1968.

Pour les populations autochtones de ces différents villages relocalisés, une injustice historique leur aura été causée depuis cette période, les pouvoirs publics n'ayant pas toujours pris la peine de dédommager conséquemment leur « évacuation ». Aussi, lorsqu'il est fait état de mesures d'accompagnement pour des non-nationaux ayant indûment investi le Parc à la faveur de la crise, des questionnements fusent pour remettre en cause l'équité de l'État. Ce ressentiment repose sur l'idée que cet État expulse ses nationaux de leurs terroirs ancestraux sans aucune mesure concrète d'atténuation du préjudice moral subit, alors qu'il est disposé à mettre en place des mesures d'accompagnement pour des occupants illégaux, non Ivoiriens de surcroît. Cette situation fait naître un profond sentiment d'inégalité et d'injustice conduisant certains à se poser la question de savoir si les autochtones *guéré* comptent dans leur propre pays ; « *Est-ce que Guéré même est Ivoirien¹² ?* »

Ramené à la furia vengeresse de certaines milices armées sans assistance ni compassion au cours de la crise militaro-politique où les populations ont été livrées à elles-mêmes, l'évacuation du Parc et « ses injustices » ravivent dans le corps social une douleur. Parlant d'injustice perçue, la question de l'assimilation des riverains installés dans la limite dite « de 1974 » du Parc à des infiltrés est constamment évoquée. En effet, à l'occasion d'un tracé du périmètre effectué en 1974, des villages comme *Gohouo Zagna, Gloplou, Goénié Tahouaké, Bouobly, Diébly, Guezon Tahouaké, Guinglo Tahouaké, Pona, Sibably, Nidrou, Bagohouo, Bahé-Sébon* auraient obtenu des enclaves foncières supposées ne pas faire partie du Parc. Aussi, y ont-ils créé des plantations de café et de cacao et des campements où des allogènes et allochtones ont même été installés. Dans le cadre de l'opération d'évacuation, ces plantations et campements leur sont désormais inaccessibles, quand ils n'ont pas purement et simplement été incendiés. Pour l'État, ces enclaves n'auraient pas dû exister et l'exploitant forestier commis à cette délimitation aurait amputé le Parc de larges portions rapidement investies par les populations riveraines.

Aussi, pour revenir à la limite dite de 1968 et avoir le contrôle sur tout le périmètre initial du Parc, ces sites habités ou exploités en plantations cacaoyères et caféières devaient être « désanthropisés ». Pour les riverains, il y a donc une incompréhension que l'État ait des décennies durant, assumé leur présence et qu'à la faveur de l'évacuation du Parc après la crise, remis en cause cette position. Certaines lectures locales renvoient cela à une « vengeance » politique ourdie par le pouvoir en place pour faire payer aux Guéré une supposée proximité avec le régime déchu de la *Refondation*¹³, « *alors que tous les Guéré ne*

¹²Focus group avec les jeunes autochtones, Nidrou, 13/12/2016.

¹³ La Refondation dans le contexte ivoirien est un programme de gouvernement prôné par le Front Populaire Ivoirien (FPI).

sont pas FPI et que même aux dernières élections présidentielles, la coalition au pouvoir aurait fait un score important dans la région¹⁴. » Ce supposé revirement de l'État est vu comme un manque de considération pour les Guéré.

« Est-ce que Guéré est Ivoirien? L'État s'en fout de nous. Il ne s'occupe même pas de nous. Notre péché a été de suivre des leaders politiques. Nous sommes victimes de la démocratie. » Focus group avec les jeunes autochtones, Nidrou, 13/12/2016.

Ce sentiment d'inégalité et la rhétorique victimaire qui en découle sont d'autant plus prégnants que les mesures d'accompagnement supposées atténuer la « violence » de l'évacuation tardent à suivre.

1.2- Promesses supposées et attentes sociales autour de l'opération : vers l'impossible retour au pays des ex-occupants?

Dans le cadre des activités de communication et de sensibilisation organisées en prélude à l'évacuation du Parc, l'information phare retenue aussi bien par les riverains du Parc que par les occupants semble être la mise en place d'infrastructures devant aider à assurer le transit des personnes évacuées et leur relocalisation soutenue par une logistique (matérielle et financière).

« L'État a promis de faire des pompes, d'achever la construction de l'école, d'aider les populations déguerpies », Focus group avec la communauté baoulé, Petit Guiglo, 15/12/2016.

Cette politique visait à faire moins peser la présence de ces derniers sur les villages hôtes. À cet effet, le Système des Nations Unies a accompagné l'État de Côte d'Ivoire à travers le Ministère en charge de la solidarité alors Ministère de la solidarité, de la cohésion sociale et de l'indemnisation des victimes. Ce sont notamment l'OCHA, le PAM, l'UNICEF, le FNUAP, la FAO et le PNUD qui ont apporté des réponses humanitaires aux populations impliquées dans l'opération.

Avant toute opération, Madame la Ministre de la solidarité, de la cohésion sociale et de l'indemnisation de victimes a le 04 août 2016 rendu visite aux populations en vue de les rassurer après avoir recueillies leurs besoins et attentes. Cette visite a été suivie par des dons en vivres et non vivres. « En vue de maintenir un climat social apaisé, la distribution de ces dons a « pris en compte toutes les sensibilités dans le ciblage des communautés¹⁵ ».

Son action a été suivie de celles des agences du Système des Nations Unies. En effet, afin d'apporter une réponse appropriée aux besoins urgents des 47 151 personnes vivant dans le pourtour du Mont Péko, dont 25 532 personnes déplacées internes (PDI) et 21 619 riverains, l'ONU à travers le Fonds Central d'Urgence (CERF), a mobilisé 1,15 milliard F CFA. Cette somme a été affectée aux différentes activités humanitaires jugées urgentes et prioritaires telles que l'approvisionnement en vivres pour un montant de 720

¹⁴Focus group avec les jeunes autochtones, Nidrou, 13/12/2016.

¹⁵ Compte rendu de la rencontre du Comité de coordination élargi (CCE) du 13 octobre 2016.

millions F CFA, le Wash (eau et assainissement) pour 322 millions F CFA et la santé pour 110 millions F CFA.

Tableau 3: Récapitulatif des actions en faveur de l'assistance des populations par les agences du système des Nations Unies

Organisme	Actions
UNFPA	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mise à disposition de kits dignité¹⁶ dans les 12 centres de santé et un appui en matériels et équipement (kits d'accouchements et produits contraceptifs) ; 2. Prise en charge psychosociale des PDI et la prise en charge médicale d'éventuelles victimes de violences basées sur le genre (VGB) ; 3. Renforcement des capacités de points focaux et l'installation de comité de veille dans les localités d'accueil au cours de la période ; 4. Suivi et supervision des activités
PAM	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sensibilisation ont été menées dans certains villages qui ont jugé non impartial le ciblage des bénéficiaires 2. 140 tonnes de vivres composés de riz, d'huile et de haricot, équivalant au ratio de deux semaines qui seront distribuées à 20 000 ménages 3. Évaluation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle
OIM	<ol style="list-style-type: none"> 1. Évaluation dans les semaines à venir dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération pilote de rapatriement volontaire de 200 burkinabè à destination de Ouagadougou
UNICEF	<ol style="list-style-type: none"> 1. Fourniture des dispositifs de lavage de main 2. Facilitation de l'accès à des latrines

Source : Compte-rendu de la rencontre du CCE, 13 octobre 2016

En dépit de ces différentes formes d'assistances apportées aux ex-occupants et à des ménages vulnérables résidents des villages et campements investis, les populations estiment que les mesures d'accompagnement promises tardent à se matérialiser¹⁷. « *On nous fait beaucoup de promesses en nous disant de sortir. Jusqu'aujourd'hui, je n'ai encore rien vu* »¹⁸. Ainsi, pour 49,5% des personnes interviewées au cours de l'enquête quantitative, l'État n'a pas du tout tenu ses promesses quand 50% pensent que ces promesses n'ont été tenues qu'en partie.

À l'analyse de ces résultats, l'on comprend bien que l'État a fait des efforts dans l'accompagnement de l'opération d'évacuation et des activités connexes. Cependant, ces efforts devraient être étendus à l'ensemble des villages et campements riverains du Parc.

¹⁶ Le kit dignité de base de l'UNFPA contient un lot de serviettes hygiéniques réutilisables, des savons pour le corps, des sous-vêtements féminins, du détergent/lessive en poudre, des serviettes hygiéniques, des lampe torche, des brosses à dents, des peigne, des dentifrice et un sac à dos :

¹⁷ La réunion du Comité de coordination élargi (CCE) du 07 septembre 2016 a permis de ressortir les besoins prioritaires des populations déguerpies et résidentes. Il s'agit entre autres de la sécurité alimentaire, l'eau et l'assainissement, l'accès aux soins de santé, l'éducation, le logement et les biens de première nécessité.

¹⁸ Focus group avec les ex-occupants, Michelkro, 15/12/2016.

Tableau 4 : Perception de la tenue des promesses par les pouvoirs publics

Sentiment d'engagement tenu	Fréquence (%)
Totalement	0.50
En partie	50.00
Pas du tout	49.50
TOTAL	100.00

Source : Mission de terrain, décembre 2016

Cette situation crée une sorte d'atmosphère d'attente dans les villages, les ex-occupants marquant le pas quant à quitter les villages pour d'autres destinations. Pour nombre d'ex-occupants, la question de leur retour dans leur pays d'origine est plus problématique qu'elle n'y paraît. Il ne s'agit pas juste pour eux d'être mis dans des cars avec un pécule de subsistance pour repartir.

De fait, nombre de ces exploitants agricoles avaient contracté avec des familles dans leur pays d'origine, la mobilisation d'une main-d'œuvre qu'ils étaient supposés rémunérer après deux à trois ans de prestation dans leurs exploitations agricoles créées dans le Parc. Ces contrats qui les engagent vis-à-vis des familles des actifs agricoles mobilisés semblent, s'ils ne sont pas honorés, poser une question d'honneur et de réputation qui se règle parfois dans la violence. Vis-à-vis du déshonneur de ne pas pouvoir payer la dette contractée, certains disent « *qu'ils préféreraient se donner la mort ou rester autre part que de retourner dans leur pays* ». Aussi, pour les grands exploitants anciennement installés dans le Parc, le risque de subir de la violence dans le pays d'origine est d'autant plus grand qu'ils ont mobilisé un nombre important de travailleurs et donc sont débiteurs de nombreuses familles. Cette situation fait courir le risque que ces personnes, malgré un filet social de réinsertion, ne puissent retourner dans leur pays d'origine, leur réputation (et même leur vie) étant en jeu.

Pour attester de cette situation, l'enquête par questionnaire établit que 54,3% des Burkinabè exfiltrés disposent d'exploitations non encore en production, dont 32,1% ont entre 5 ha et plus de 25 ha pour d'autres.

Tableau 5 : Superficie agricole non encore en production selon le statut (%)

Statut/Hectare non en production dans le PNMP	Aucun	Moins de 5ha	Entre 5 et 15ha	Entre 15 et 25ha	Plus de 25ha	Total
Autochtone	93.0	5.5	1.5	0.0	0.0	100
Burkinabé résident de plus ou moins longue date au village	87.5	9.4	3.1	0.0	0.0	100
Burkinabé déguerpi du PNMP	45.7	22.2	28.4	2.5	1.2	100
Allochtone (Baoulé, Yacouba ou autres) résidant au village	95.2	4.8	0.0	0.0	0.0	100
Allochtone (Baoulé, Yacouba ou autres) déguerpi	0.0	75.0	25.0	0.0	0.0	100
Autre allogène (nationalités autres que Burkinabè) résident	86.7	13.3	0.0	0.0	01.0	100

Source : Mission de terrain, décembre 2016

L'étude montre que 96,3% (cf. Tableau 6) de cette même population disposent de superficies déjà en production, dont 54,3% ont au moins 5 ha. Ce type d'exploitation exige donc une charge de travail qu'un ménage de moins de 5 personnes peut difficilement assumer. D'où le recours presque systématique à des actifs agricoles rémunérés. Cette pratique est d'autant plus courante que la colonisation des terres dans le Parc devant se faire rapidement, il était parfois nécessaire pour ceux qui voulaient tirer le plus d'opportunité du vide de gouvernance sur cette réserve foncière vierge pour augmenter la taille de leur exploitation de s'entourer du maximum de bras valides. Ainsi, des filières de convois de jeunes actifs agricoles se sont rapidement mises en place pour faire venir par cars entiers des travailleurs, dont certains une fois partis du Burkina Faso ne prenaient pied que dans le Parc, sans avoir aucun contact avec le monde extérieur. Livrés à eux-mêmes à la faveur de leur évacuation du Parc, nombre de ces jeunes sont désorientés et en proie à la tentation de la commission d'actes délictueux comme le vol et les viols dont se plaignent les populations riveraines du Parc. Pour ceux-là, « *si rien n'est fait, le pire est à craindre* » puisqu'ils peuvent être des supplétifs à moindre coût des coupeurs de routes qui écument la zone. Surtout que certains parmi eux sont déjà familiers au maniement des armes car ayant été membres de l'une ou l'autre des milices contrôlant le Parc.

« Les Burkinabè faisaient des tonnes. Aujourd'hui, ils se trouvent sans argent. Alors il faut que l'État trouve les moyens de sécuriser nos routes par les militaires, sinon demain ils deviendront des coupeurs de route ». Focus group, communauté Baoulé, Petit Guiglo, 15/12/2016.

Tableau 6 : Superficie agricole en production selon le statut (%)

Statut/Hectare non en production dans le PNMP	Aucun	Moins de 5ha	Entre 5 et 15ha	Entre 15 et 25ha	Plus de 25ha	Total
Autochtone	92.2	5.5	2.3	0.0	0.0	100
Burkinabé résident de plus ou moins longue date au village	75.0	18.8	6.2	0.0	0.0	100
Burkinabé déguerpi du PNMP	37.0	42.0	49.3	2.5	2.5	100
Allochtone (Baoulé, Yacouba ou autres) résidant au village	91.7	6.0	2.3	0.0	0.0	100
Allochtone (Baoulé, Yacouba ou autres) déguerpi	0.0	66.7	33.3	0.0	0.0	100
Autre allogène (nationalités autres que Burkinabé) résident	86.7	13.3	0.0	0.0	0.0	100

Source : Mission de terrain, décembre 2016

Comme l'atteste le tableau ci-dessous, 72,24% des enquêtés, généralement des allogènes burkinabè, ont au moins 5 personnes à charge, dont certains (17,28%) en ont même jusqu'à 15 et plus. Les jeunes actifs agricoles dont il a été fait mention supra composent le gros des effectifs de ces personnes à charge.

Tableau 7: Répartition des enquêtés selon le nombre de personne à charge

Nombre de personne à charge	Effectif	Fréquences (%)
Aucun	14	3.96
Moins de 5 personnes	84	23.80
Entre 5 et 15 personnes	194	54.96
Plus de 15 personnes	61	17.28
TOTAL	353	100.0

Source : Mission de terrain, décembre 2016

Aussi, le fait de disposer de « larges » superficies agricoles en production ou non représente pour certains un investissement énorme qu'ils ne sauraient abandonner pour une quelconque raison.

« Quand on va à l'école, on obtient le CEPE, le BEPC, le Bac et d'autres diplômes à l'Université. Tout ça, c'est pour travailler. Le stade auquel est aujourd'hui ma plantation est mon dernier diplôme. Je dois bénéficier de son produit maintenant. Pourquoi partir alors ? ». Focus group des déguerpis burkinabè, Belleville, 16/12/2016.

Cette position qui a été largement partagée par les autres participants au cours de l'échange, traduit la présence de réels risques de ré-infiltration du Parc par tous ceux qui y disposent d'exploitation agricole.

1.3.- Gestion des violations présumées de l'interdiction d'accès

Dans leur politique de fermeté et de tolérance zéro à toute nouvelle forme d'infiltration et de colonisation à des fins agricoles ou autre du Parc, les pouvoirs publics semblent être intransigeants quant à autoriser toute forme d'activité humaine dans le Parc. Ainsi, pour prévenir tout risque, il a été strictement interdit aux ex-occupants et aux populations riveraines de s'aventurer dans le Parc sous peine de sanction. Dans les villages et campements, l'application de cette prescription est inégalement respectée, aussi bien par les populations que par les autorités. Pour d'autres, la mise en œuvre de cette prescription semble avoir donné lieu à un juteux trafic d'influence et à de la corruption dont se rendraient coupables certains agents de la force publique.

« Sur nous-mêmes nos propres terres, on ne peut pas entrer Burkinabè rentrent dans la forêt alors que nous on ne peut pas. » Focus group des jeunes guéré, Nidrou, 13/12/2016.

« On ne peut pas aller chercher notre cacao. Quand tu vas prendre ton cacao, il faut payer des centaines de mille. » Focus group, conseil du village, Nidrou, 13/12/2016.

De plus, l'application indiscriminée de la mesure aussi bien aux ex-occupants qu'aux résidents qui auraient selon eux leurs plantations à la lisière du Parc génère des situations de tension. Au point où dans la zone de Nidrou/Bagohouo, un barrage des FACI aurait été pris à partie par les populations en colère car exaspérées de payer des amendes exorbitantes alors que pour certains, « le Parc est fermé sur papier, mais en réalité les gens

y vivent... Les bouviers sont dans le Parc ». En réalité, « le Parc n'est pas libéré, les agents de l'OIPR accompagnent les planteurs ».

« L'État nous gêne pour rien. Il nous fatigue. L'État sait ce qui se passe dans le Parc. L'État est complice des infiltrations parce que le cacao continue de sortir malgré la surveillance du Parc et l'opération de déguerpissement. [...] »

Les déguerpis sont encore là alors qu'ils nous ont promis 3 mois pour les rapatrier. Que sera demain par rapport aux déguerpis? Est-ce que l'État a les moyens? Depuis 2003, les gens sont rentrés dans le Parc. On ne sait pas d'où ils viennent. L'État veut les chasser. Mais c'est nous qui payons les pots cassés. » Focus group, conseil du village, Nidrou, 13/12/2016.

2- PRÉSENCE DES EX-OCCUPANTS, TENSIONS DE COHABITATION ET RECOMPOSITIONS DANS LES FORMES DE SOLIDARITÉ

La première incidence de l'évacuation du Parc sur les villages riverains est de loin le bouleversement des rapports démographiques. Presque dans tous les villages investis par ces nouveaux arrivants, l'on se retrouve à des ratios qui vont d'un autochtones/résident pour 4 ou 5 ex-occupants sinon plus. « *Les déplacés sont plus nombreux que nous autochtones, nos frères ivoiriens et burkinabè réunis. Ils sont trop nombreux* »¹⁹. Au-delà de la pression que cela induit sur les infrastructures dans des villages qui en étaient déjà faiblement dotés, c'est le fort sentiment d'envahissement qui semble le plus manifeste, dans la quasi-totalité des villages visités. Les communautés autochtones principalement, vivent la cohabitation forcée avec les ex-occupants avec le sentiment « *d'être étrangers sur leurs propres terroirs.* »

2.1- Bouleversement des rapports démographiques et crispation des relations de cohabitation communautaire

L'enquête par questionnaire établit que le premier facteur perçu d'accentuation des tensions est le surpeuplement des villages. « *Les cabris qui sont au quartier moré (où sont installés les déguerpis) viennent manger notre nourriture (manioc, gombo). C'est ça qui va envoyer des problèmes*²⁰ ». Ce facteur est suivi par la pression sur le foncier²¹ induite par cette promiscuité humaine, puis par celle à l'œuvre sur les infrastructures et enfin par les récriminations liées à la distribution de l'aide humanitaire. Sur ce dernier point, les populations estiment que les différentes opérations d'assistance aux ex-occupants et aux populations riveraines sont peu lisibles (critères de choix des bénéficiaires, équité dans la prise en compte des populations riveraines, etc.). Bien que des efforts aient été faits par les pouvoirs publics et les humanitaires pour communiquer sur ces questions et veiller que l'appui en vivres et non vivres apporté aux ex-occupants bénéficie aussi aux

¹⁹ Focus group avec la notabilité, Tably, 17/12/2016.

²⁰ Focus group avec les allochtones, Campement Petit Paris (Tably), 17/12/2016.

²¹ La pression sur le foncier a une conséquence qui se ressent de plus en plus sur les différents villages. En effet, la raréfaction des terres cultivables fait peser sur les populations un risque important d'insécurité alimentaire. Dans la majeure partie des localités, l'essentiel de l'offre alimentaire provient du Parc car dans la mise en culture des portions de forêts colonisées, la pratique usuelle est de complanter la parcelle en vivrier.

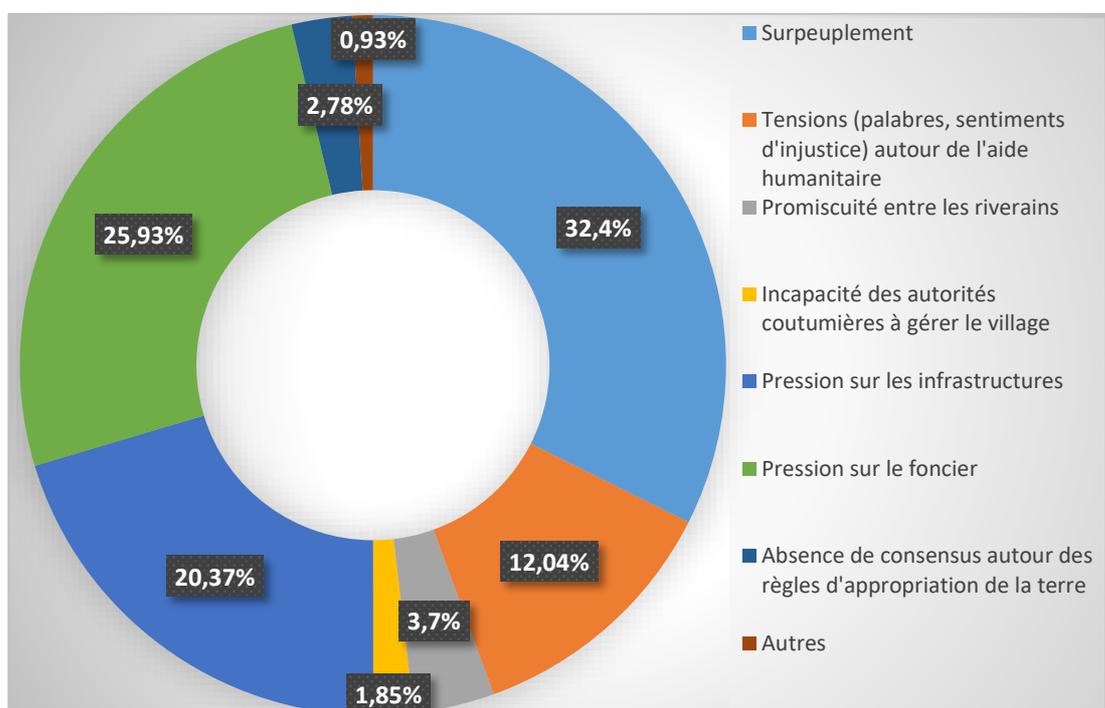
populations riveraines, des suspicions demeurent dans les communautés sur qui y a droit ou pas.

Tableau 8 : Facteurs perçus de l'accentuation des conflits après l'évacuation

Facteurs perçus	Fréquences (%)
Surpeuplement	32.40
Tensions (palabres, sentiments d'injustice) autour de l'aide humanitaire ²²	12.04
Promiscuité entre les riverains	3.70
Incapacité des autorités coutumières à gérer le village	1.85
Pression sur les infrastructures	20.37
Pression sur le foncier	25.93
Absence de consensus autour des règles d'appropriation de la terre	2.78
Autres	0.93
TOTAL	100.00

Source : Mission de terrain, décembre 2016

Figure 2 : Facteurs perçus de l'accentuation des conflits après l'évacuation des ex-occupants



Source : Mission de terrain, décembre 2016

²² Le 24 novembre 2016, avec l'appui des agences du système des Nations Unies, Madame la Ministre de la solidarité, de la cohésion sociale et de l'indemnisation des victimes a procédé à la distribution de vivres aux populations à Michelkro.

Ces principaux facteurs ont considérablement affecté la cohabitation à l'œuvre dans les villages. Au niveau des disponibilités foncières, il faut noter que nombre de ces villages avaient déjà accueilli de nombreux migrants bien avant la crise, ces derniers ayant été attirés dans la région par la possibilité d'y exploiter du cacao. Avec le temps, ces villages ont commencé à être confrontés à une crise de la disponibilité foncière, les dynamiques d'infiltration du Parc amorcées un peu avant la crise puis accélérées à partir de 2002 ayant contribué à orienter les flux de migrants vers ce patrimoine.

« Il n'y a plus de terre ici pour travailler et offrir à manger à la famille. Moi-même qui vous parle, j'ai 15 enfants et 45 petits-enfants. On n'a plus de terre à leur donner ». Focus group avec la notabilité, Gloplou, 16/12/2016.

Aussi, en faisant sortir du Parc ces personnes, les tensions sur le foncier deviennent plus fortes, notamment entre ex-occupants et populations résidentes dans leur ensemble. Il faut toutefois signifier que la majorité des conflits intra et intercommunautaires (84,29%) a été résolue prioritairement sur la base d'une négociation (89,39%) entre les parties. Dans les cas infimes de non résolution de ces conflits, soit les parties refusent la médiation d'une tierce personne (83,33%), soit l'on est en présence de l'absence d'un médiateur (16,67%). Ces conflits qui ne sont pas forcément des effets induits de l'évacuation des ex-occupants du parc sont liés pour la plupart aux problèmes de terre (60,71%).

2.2-. Tensions de cohabitation entre ex-occupants et résidents : des relations ambivalentes

Il n'est pas fort de dire que dans de nombreux villages et campements, les ex-occupants sont perçus comme des envahisseurs, leur installation dans les villages s'étant faite au forceps sans le consentement des anciens résidents des villages d'accueil. De plus, la proximité supposée de certains ex-occupants avec les milices d'Amadé Ouérémi porteuses de violence dans la zone pendant la période de crise de 2002, induit de la part des résidents (autochtones, allochtones ou burkinabè) une profonde méfiance. L'installation de ces derniers aussi bien dans le Parc que dans les villages et campements riverains à la suite de leur évacuation n'ayant pas suivi la pratique usuelle du tutorat²³, aucune des communautés résidentes des villages investis ne prend le risque de leur intégration.

« Les déguerpis ont construit sans nous informer. Nous avons cherché à en savoir plus. Nous, on n'aime pas les histoires. Ils ont eux-mêmes élu leur chef, ils n'ont pas accepté de se conformer à nos règles, ils ont refusé. » Représentant du chef de la communauté baoulé, Belleville, 16/12/2016.

« Ce qu'on sait, c'est que ce sont les assaillants (ex-combattants) qui ont habité le Parc, et leur retour ici au village, on ne sait pas comment ça va se passer ». Focus group avec la notabilité, Tably, 17/12/2016.

Ceux des résidents, une infime minorité, qui offrent des terres aux ex-occupants usent de l'intégration de ceux-ci comme stratégie de mitigation du risque. Les installer équivaut à une sorte d'assurance-vie pour ces familles autochtones minoritaires. Dans leur

²³ Le tutorat permet d'exercer sur les nouveaux venus, un certain contrôle social et de jouir de certaines de leurs prestations de travail avant leur autonomisation.

entendement, installer ces « étrangers » en leur donnant un peu de terre revient à éviter que ces derniers ne s'en prennent à elles en cas de violence armée. La solidarité à l'endroit de ces ex-occupants est donc « intéressée » et participe d'une stratégie de survie.

« Ils ne peuvent pas rester comme ça sans rien faire. Beaucoup de choses peuvent arriver. [...] J'ai été traumatisée pendant la crise. Maintenant j'ai peur. C'est pourquoi j'ai accueilli les déguerpis et je leur ai apporté de l'aide pour qu'on ne me fasse plus du mal. » Focus group autochtones, Belleville, 16/12/2016.

Ce type de solidarité qui traduit l'impuissance des populations autochtones face à la présence des ex-occupants, participe également de la perte de confiance entre résidents, notamment aux autorités villageoises qui selon certains, sont incapables d'assurer leur sécurité.

En clair et de façon constante, l'on peut noter que l'opération d'évacuation des ex-occupants du Parc National du Mont Péko a considérablement accru les distances verticales et horizontales dans la zone. En plus de recomposer le milieu en faisant apparaître dans la sociologie locale une catégorie de population (les Burkinabè ex-occupants) différente des autres, l'incomplétude de l'opération génère un déficit de confiance entre les populations et les pouvoirs publics. Parallèlement à tout ce qui précède, il est aussi important de souligner l'apparition d'une certaine crise de légitimité des autorités traditionnelles consécutive à l'accueil des ex-occupants dans leurs villages.

« Je suis désolé de le dire. J'ai eu des problèmes avec une partie de ma population quand j'ai accepté d'accueillir les déguerpis. On m'a accusé d'avoir reçu 18 millions sur les réseaux sociaux ». Focus group avec la notabilité, Gohouo-Zagna, 14/12/2016

2.3- Affaiblissement des formes « traditionnelles » de solidarité et émergence de nouveaux cadres de sociabilité

En dehors de la solidarité préventive dont il a été fait mention supra, les rares cas de solidarité manifestés à l'endroit des ex-occupants ne se sont construits que sur la base d'affinités autres qu'éthniques. C'est surtout au niveau de la religion, dans le cadre de certaines églises ou mosquées, qu'une assistance en vivres et non vivres aurait été organisée à l'endroit de coreligionnaires ex-occupants. L'on comprend donc que le délitement de la confiance et la méfiance sont tels que les cadres traditionnels de solidarité, de nature innée et non intéressée, connaissent un dysfonctionnement, obligeant les acteurs à s'en réinventer. La proximité ethnique joue donc moins bien que la communauté de croyance. Autrement dit, la présence des nouveaux venus n'a pas induit la valorisation de cadres anciens ou d'espaces nouveaux de sociabilité destinés à consolider durablement les liens inter et intra-communautaires.

De façon systématique, 52,68% des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête par questionnaire disent avoir la certitude que la méfiance intercommunautaire, surtout celle entre les résidents et les ex-occupants du Parc est effective et justifie l'absence de solidarité à l'endroit de ces derniers. Pour 10,22% des interviewés par contre, cette méfiance est plutôt intracommunautaire et concernerait surtout les Burkinabè résidents

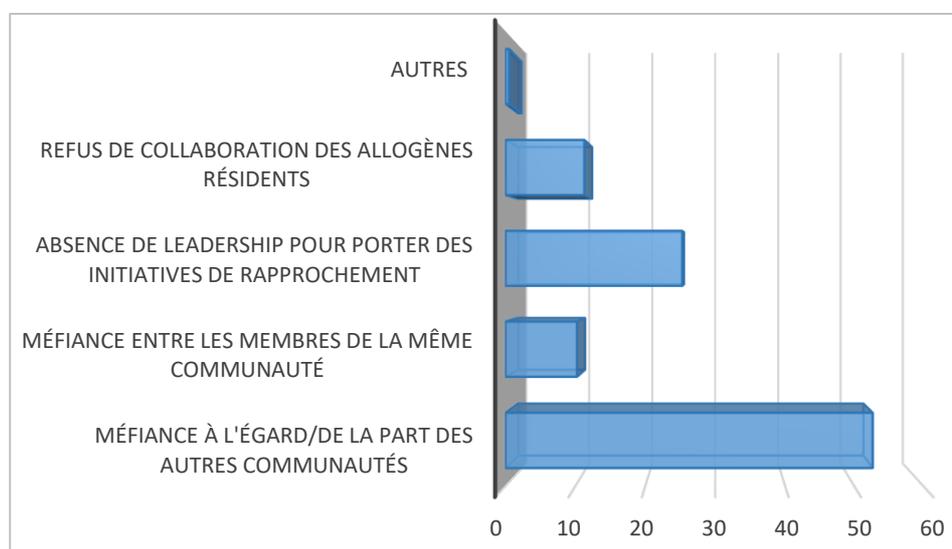
vis-à-vis de leurs congénères de même nationalité évacués du Parc, dont certains auraient même été des miliciens à la solde d'Amadé Ouérémi.

Tableau 9 : Causes perçues de la non-sociabilité à l'égard des ex-occupants

Causes perçues	Fréquence (%)
Méfiance à l'égard/de la part des autres communautés	52.68
Méfiance entre les membres de la même communauté	10.22
Absence de leadership pour porter des initiatives de rapprochement	25.27
Refus de collaboration des allogènes résidents	11.29
Autres ²⁴	0.54
TOTAL	100.00

Source : Mission de terrain, décembre 2016

Figure 3 : Causes perçues de la non-sociabilité à l'égard des ex-occupants



Source : Mission de terrain, décembre 2016

Pour 25,27% cependant, l'absence de dynamiques claires de solidarité serait le fait d'une absence de leadership capable de porter ce type d'initiative. En fait, pour ces populations, les stigmates de la crise restent prégnants. Aucune dynamique réelle d'action collective ne se met en place. Les leaders communautaires qui peuvent porter ce type d'action soit se méfient de ces nouveaux arrivants qui n'ont pas respecté leur autorité en s'en remettant à eux pour leur intégration, soit ne veulent pas écorner leur légitimité auprès de leurs autres congénères en portant assistance à des acteurs dont certains ont été porteurs de violence dans la zone.

²⁴ La mention « Autres » renvoie au « Déguerpi non associé », ces derniers n'ayant pas suivi l'itinéraire local d'intégration sociale.

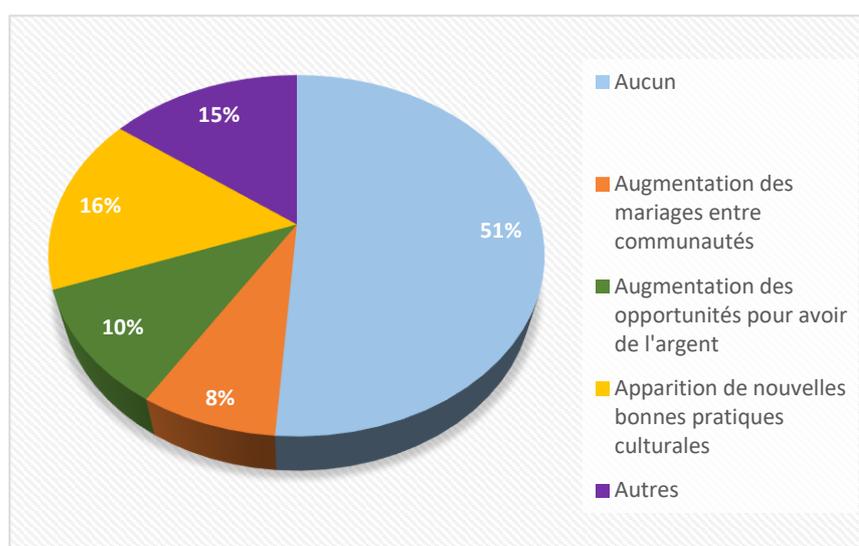
Tableau 10 : Cadre de sociabilité locale

Facteurs	Fréquence (%)
Travaux d'intérêt public (Assainissement de l'espace, etc.)	39.32
Groupe de prestation de travail	48.29
Contrat de travail	5.12
Sport football	3.85
Religion	1.28
Marché	2.14
TOTAL	100.00

Source : Mission de terrain, décembre 2016

Aussi, lorsque les ex-occupants font des efforts pour leur auto-insertion au sein des communautés hôtes, le plus souvent, il s'agit pour eux de s'associer à des groupes de travail, la finalité pour eux étant d'obtenir une rémunération leur permettant de survivre. Des cas de participation à des travaux d'intérêt public sont mentionnés mais ne semblent pas systématiques, la méfiance étant de mise. Autrement dit, en dépit des effets pervers de cette opération de déguerpissement, quelques actions de renforcement de la cohésion sociale au sein des communautés sont observables. En effet, l'enquête par questionnaire montre des possibilités de contractualisation bien que minimales, à travers des mariages entre les résidents et les nouveaux venus (08%), la création d'opportunités d'accroissement des revenus, surtout des femmes résidentes (10%) et de nouvelles pratiques culturelles (16%) dans les villages et campements riverains du Parc. La mission a noté que dans les villages, la culture du haricot est de plus en plus répandue, notamment chez les femmes burkinabè évacuées du Parc. Cette activité nouvelle pour la zone contribue à assurer à ces populations rendues vulnérables par l'opération d'évacuation une sécurité alimentaire minimum. Cependant, il n'en demeure pas moins que les effets négatifs de l'évacuation des ex-occupants du Parc supplantent largement les quelques impacts positifs notés supra.

Figure 4: Nouveaux cadres de sociabilité



Source : Mission de terrain, décembre 2016

3-. SUIVI DE LA SITUATION

Suivi de la situation dans le Mont Péko, plus d'un an après le déguerpissement des ex-occupants

Suite à l'étude diligentée en 2016, l'OSCS a par le biais de son mécanisme d'alerte précoce basé sur les moniteurs, suivi l'évolution de la situation dans et aux alentours du Parc National du Mont Péko au cours de l'année 2017 et le premier semestre de 2018. Ainsi, à l'analyse des faits rapportés aussi bien par les moniteurs que par les populations riveraines, les points suivants, du fait de leur persistance, sont à retenir:

- i. la difficile cohabitation entre les communautés autochtones wè et allogènes burkinabè, notamment les « *nouveaux venus* », liées entre autres aux conflits portant sur l'exploitation des espaces cultivables, notamment dans la forêt et à la criminalité autour du parc ;
- ii. la méfiance des populations autochtones wè à l'endroit des agents de l'OIPR taxés d'être en complicité avec les burkinabè déguerpis du parc;
- iii. le sentiment de victimisation des populations autochtones ;
- iv. la défiance des autorités par les exploitants burkinabè déguerpis.

En somme, les populations aussi bien autochtones wè qu'allochtones, expliquent la survenue fréquente d'incidents dans le pourtour du parc par la présence des ex-occupants de ce patrimoine forestier dans leur localité. Ce qui donne lieu à toutes sortes d'accusations de part et d'autres nourries par des sentiments d'injustice et d'abandon par le gouvernement.

Les récits suivants se rapportent à l'ensemble de ces faits sus-mentionnés.

Les populations autochtones dénoncent les fréquentes arrestations arbitraires dans les exploitations par les agents de l'OIPR en dépit du strict respect des limites officielles. Ces agissements des agents de l'OIPR ne concernent pas les exploitants burkinabè avec qui ils sont en complicité ; ces derniers étant ainsi autorisés à infiltrer le parc à des fins d'exploitation sans être inquiétés (Chef du village Gohouo-Zagna, 30/11/2017).

Après le déguerpissement des ex-occupants du parc, certaines populations, en particulier les Burkinabè, y sont retournées pour y vivre et mener en toute tranquillité leurs activités agricoles avec la complicité des agents de l'OIPR. Ces derniers reçoivent en retour une partie des récoltes. Les Burkinabè sont aussi accusés d'être à l'origine des arrestations des populations autochtones. Cette accusation fait suite à l'arrestation d'un jeune Guéré le 17 février par des Burkinabè et remis aux agents de l'OIPR qui à leur tour l'ont mis à la disposition des FACI (Moniteurs, 13 et 19/12/2017).

Avec le renforcement du dispositif des agents de l'OIPR, l'accès à la forêt est difficile pour tous et les arrestations de personnes y opérant illégalement, contribuent à dissuader d'autres tentatives d'infiltration. Cependant, les populations sont toujours dans l'attente de la concrétisation des promesses faites par le gouvernement, notamment la construction de nouvelles écoles dans les villages ayant reçu un nombre important d'élèves. Ainsi, les classes sont restées surchargées cette année encore malgré l'instauration de la double vacation (Allogène ayant reçu des ex-occupants du parc, Koffikro, 01/06/2018).

À travers ces faits, l'on note outre l'intensité de la difficile cohabitation entre les populations en présence, notamment entre communauté wè et burkinabè, le déficit de confiance entre les populations riveraines et les agents de l'OIPR. Mais aussi, se trouvent posées la question de la défiance des autorités par les propriétaires d'exploitations dans le parc et celles du sentiment d'abandon et de l'insécurité.

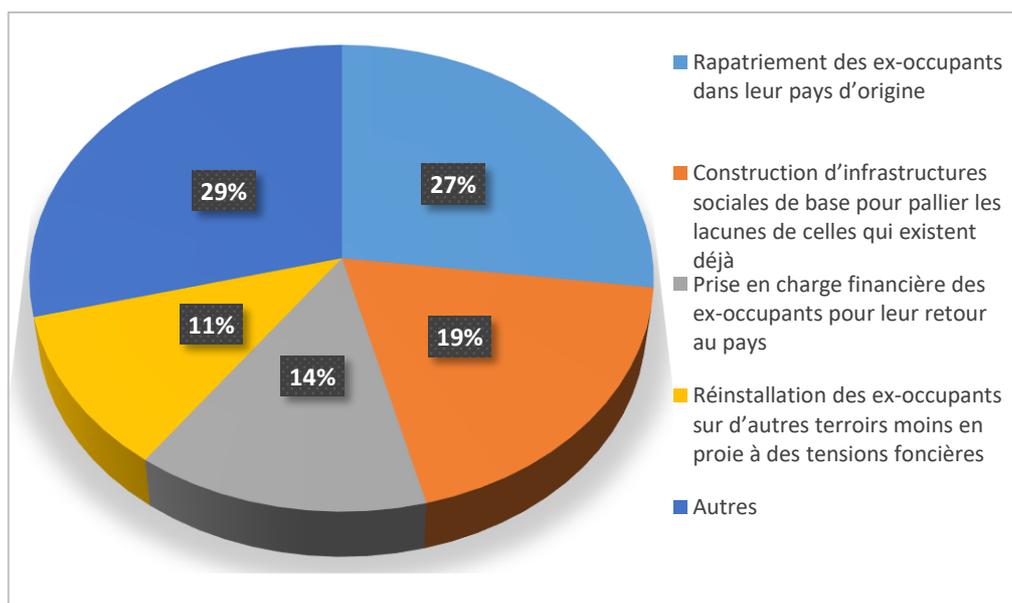
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Déjà en proie à des crises socio-humanitaires à répétition depuis 2002, la région du Guémon connaît, avec l'évacuation des occupants du Parc National du Mont Péko, estimés à quelques 27 000 personnes, un bouleversement profond de la structure démographique des villages riverains. Certains de ces hameaux ont vu leurs populations passer du simple au double voire au triple. Cet afflux massif de nouveaux arrivants fait peser sur les villages des risques sociaux et sanitaires importants en termes de surexploitations des infrastructures de bases (écoles, dispensaires, points d'eau).

Mais, de façon spécifique, dans un contexte de pressions importantes sur le foncier, de fragilité des institutions coutumières de gouvernance et de crise identitaire exacerbée par un sentiment de victimisation à l'œuvre, principalement chez les autochtones désormais en infériorité numérique dans leurs terroirs, des tensions portant sur la cohabitation, l'exploitation de terres d'habitation et la production agricole ne manquent pas de s'affirmer. Le tout s'exprimant sur un fond de méfiance et de délitement de la confiance. Face à cette situation de forte crispation des rapports de cohabitation subséquemment à la présence massive des ex-occupants dans les villages riverains du Parc, les populations privilégient, par ordre de priorité, comme solutions palliatives de la part des pouvoirs publics :

1. Le rapatriement des ex-occupants dans leur pays d'origine (27%) ;
2. La construction d'infrastructures sociales de base pour pallier les lacunes de celles qui existent déjà (19%);
3. La prise en charge financière des ex-occupants pour leur retour au pays (14%) ;
4. La réinstallation des ex-occupants sur d'autres terroirs moins en proie à des tensions foncières (11%).

Figure 5: Recommandations des populations face à la présence massive des ex-occupants dans les villages riverains du PNMP



Source : Mission de terrain, décembre 2016

Les autres recommandations (29%) faites par les enquêtés sont les suivantes :

- Accélérer le processus d'intégration, de réinsertion et de réinstallation des populations évacuées du Parc dans les villages d'accueil ou sur de nouveaux sites en Côte d'Ivoire ;
- Aider à la scolarisation des enfants des ex-occupants du Parc par la construction d'infrastructures scolaires et des appuis en kits ;
- Aider les populations évacuées à l'acquisition de nouvelles parcelles agricoles autour des villages d'accueil ou sur de nouveaux sites en Côte d'Ivoire ;
- Apporter des aides en vivres et non vivres aux communautés résidentes et aux ex-occupants ;
- Apporter un appui au développement agricole local ;
- Apporter une aide alimentaire et financière aux populations déguerpies ;
- Développer des programmes spécifiques de prise en charge des femmes et des enfants de déguerpis ;
- Mettre en place une politique en faveur de l'emploi et de l'auto-emploi dans la zone ;
- Permettre aux déguerpis de faire une dernière récolte de cacao ;
- Réaliser des actions pour garantir la paix ;
- Régler les problèmes fonciers, principalement la situation des populations anciennement installées dans la « limite Gouet » ;
- Rendre effectif le départ des déguerpis du village ;
- Renforcer la capacité des infrastructures sociales de base (écoles, centres de santé, points d'eau) ;
- Renforcer la cohésion sociale entre les communautés en présence ;
- Renforcer la sécurité dans les villages ;
- Renforcer la surveillance du Parc National du Mont Péko.
- Respecter les engagements pris par l'État ;

En lien avec ces constats et d'autres questions évoquées par les répondants au cours de l'étude, les recommandations suivantes ont été faites dans le tableau ci-après au Gouvernement et autres acteurs de réponse :

PROBLEME/ MESSAGE CLE	ANALYSE	RECOMMANDATIONS	ACTEURS DE REPONSE
1. <i>Manque d'informations des autochtones sur le sort des ex-occupants.</i>	- La présence constante des ex-occupants (depuis juillet 2016) soulève des interrogations chez les populations autochtones sur la mise en œuvre pratique des questions de leur retour au Burkina Faso, leur relocalisation et leur réinsertion.	- Envisager pour la zone, en plus des actions humanitaires d'urgence, un plan explicite de communication sur le sort des ex-occupants.	MFPEs
2. <i>Sentiments d'invasion éprouvés par les populations autochtones et de fausse promesse développée par les ex-occupants du parc.</i>	- La pression démographique et la précarité des conditions de vie des ex-occupants rendent difficile la cohabitation entre les anciens résidents et les nouveaux venus et renforcent l'idée d'une promesse d'aide au retour au pays d'origine jusque-là non tenue.	- Faciliter le retour volontaire des ex-occupants vers le Burkina Faso par des mesures incitatives.	MFPEs TAC
3. <i>Difficulté de retour au pays d'origine pour bon nombre d'exploitants du fait du non-respect des engagements pris auprès des familles des actifs agricoles.</i>	- Les engagements pris par les exploitants agricoles auprès des familles des actifs agricoles mobilisés depuis le Burkina Faso, s'ils ne sont pas honorés, posent une question d'honneur et de réputation qui se règlent parfois dans la violence.	- Faciliter le retour des ex-occupants volontaires du Parc au pays d'origine à travers des campagnes de sensibilisation à leur acceptation et leur intégration sociale.	Gouvernement /Ambassade du Burkina Faso
4. <i>Sentiment de victimisation et de marginalisation éprouvé par les populations autochtones</i>	- Les promesses d'indemnisation non tenues pour le déguerpissement des terres ancestrales de 1968 et l'insuffisance de l'accompagnement de l'État pour celui de 2016 créent chez les autochtones un sentiment d'abandon et favorisent une distance et une perte de confiance en l'État.	Favoriser le rapprochement de l'État des populations autochtones à travers des actions telles que : - l'organisation de journées statutaires de célébration en matière de solidarité et de cohésion sociale (JNS, JNPaix). (1) - l'organisation de journées portes ouvertes impliquant les forces de défense et de sécurité et les populations civiles (2) - l'appui aux activités socioculturelles. (3) - le reprofilage des pistes villageoises. (4)	MFPEs (1), (3) MINDEF/MEMIS (2) MIE (4)

PROBLEME/ MESSAGE CLE	ANALYSE	RECOMMANDATIONS	ACTEURS DE REPONSE
5. <i>Surpopulation qui engendre une surexploitation des infrastructures existantes.</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Le déguerpissement des infiltrés a favorisé une croissance démographique et une crispation des relations de cohabitation communautaire. Les infrastructures existantes deviennent alors insuffisantes pour couvrir les besoins de la population. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un programme de reconstruction communautaire en tenant compte des besoins nouveaux en infrastructures de base et en ressources humaines devant animer les secteurs vitaux tels que la santé (1), l'éducation (2) et l'hydraulique (3) 	<p>MSHP (1) MENETFP (2) MIE (3)</p>
6. <i>Affaiblissement des formes traditionnelles de solidarité</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Le déguerpissement a occasionné une fragilisation caractérisée par un sentiment d'invasion. - La méfiance manifestée envers les ex-occupants a affaibli les liens de solidarité traditionnelle propres aux autochtones. - La communauté de croyance se présente donc comme nouveau cadre de sociabilité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un espace de dialogue sécurisé entre les différentes parties prenantes, s'appuyant sur les mécanismes locaux de dialogue (Comités de paix, Comité villageois de gestion foncière et la communauté de croyance) qu'il importe de (ré) activé. 	<p>MFPEP ONG locales</p>
7. <i>Constitution d'une nouvelle chefferie par les ex-occupants parallèlement à la chefferie des autochtones</i>	<ul style="list-style-type: none"> - La présence des ex-occupants a engendré l'instauration d'une chefferie en leur sein qui ne se conforme pas aux règles des villages d'accueil et à l'autorité des chefs locaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mener des campagnes de sensibilisation afin d'amener les ex-occupants à respecter les règles et les normes en vigueur dans leurs villages d'accueil, notamment en se soumettant à l'autorité des chefs locaux. 	<p>MFPEP Ambassade du Burkina Faso</p>
8.1 <i>Sentiment d'insécurité des autochtones du fait de l'oisiveté des ex-occupants</i> 8.2 <i>Insécurité dans la région du Guémon liée au manque d'activités économiques des ex-occupants</i>	<ul style="list-style-type: none"> - L'oisiveté des ex-occupants suscite un sentiment de peur chez les autochtones qui les soupçonnaient d'appartenir à des milices armées et qui sont potentiellement une source d'insécurité locale et régionale. 	<ul style="list-style-type: none"> - Initier des projets d'autonomisation économique associant les autochtones et les ex-occupants. 	<p>MFPEP MEPS MPJEJSC MADR</p>
9. <i>Manque de leadership en matière de solidarité et de cohésion sociale dans la communauté autochtone</i>	<ul style="list-style-type: none"> - La méfiance des acteurs locaux à l'égard des ex-occupants constitue un frein à l'entreprise d'initiatives allant dans le sens du rassemblement, de la solidarité et de la cohésion sociale. 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités des leaders communautaires sur le leadership et les initiatives de préservation de paix 	<p>MFPEP ONG locales, Organismes internationaux œuvrant dans le domaine</p>

PROBLEME/ MESSAGE CLE	ANALYSE	RECOMMANDATIONS	ACTEURS DE REPONSE
10. <i>Manque de confiance des autochtones envers les forces de défense et de sécurité</i>	<ul style="list-style-type: none"> - L'empêchement des populations locales d'accéder à leurs plantations dans le Parc et les tractations afférentes pendant que les ex-occupants y ont accès a créé une fracture sociale entre les autochtones et les forces de l'ordre (FACI et OIPR) 	<ul style="list-style-type: none"> - Instaurer des cadres de dialogue civilo-militaire pour donner plus de lisibilité à l'action publique portée par les agents de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) ou les Forces Armées de Côte d'Ivoire (FACI) dans la zone (1). - Renforcer la sécurité autour du parc afin de dissuader toutes les tentatives d'infiltration à des fins d'exploitation de l'espace protégé (2) 	MFPEP (1) MINDEF & OIPR (2)
11. <i>Absence d'un mécanisme de remontée d'informations sur l'état de la solidarité et de la cohésion sociale dans la zone concernée.</i>	<ul style="list-style-type: none"> - L'absence de réseau de relais locaux (moniteurs) dans la zone est un obstacle à l'obtention d'informations stratégiques sur la question de la solidarité et de la cohésion sociale. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un réseau de relais locaux afin de collecter des informations en ce qui concerne l'état de la solidarité et la cohésion sociale dans les villages riverains. 	MFPEP
12. Message clé : <i>La culture du haricot était l'activité la plus rentable chez les femmes burkinabè</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Le caractère rentable de la culture du haricot pourrait être exploité pour l'autonomisation économique des femmes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des AGR de développement de la culture du Haricot pour les femmes des villages riverains en vue de leur autonomisation économique et du renforcement de leur pouvoir. 	MFPEP MADR
13. Message clé : <i>Les travaux d'intérêt communautaires auxquels s'associent les ex-occupants facilitent leur réinsertion</i>	<ul style="list-style-type: none"> - L'association dans les groupes de travail permettant d'obtenir une rémunération est un facteur de rassemblement. - Le travail en groupe devient alors un moyen « coercitif » de manifestation d'une cohésion qui est fondée sur le capital social (disposition des individus à travailler ensemble). 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des projets de travaux d'intérêt communautaire associant les autochtones et les ex-occupants. 	MFPEP
14. Message clé : <i>L'existence réelle des comités villageois de protection du Parc</i>	<ul style="list-style-type: none"> - L'existence des comités villageois de protection du Parc dans les villages riverains est une opportunité pour la protection du Parc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre opportunité de la remise en place des comités villageois de protection du Parc pour asseoir une participation locale aux activités de préservation du PNMP. 	OIPR

BIBLIOGRAPHIE

- Akindès, F. (1996), *Étude pour le renforcement de la protection et l'aménagement du Parc national du Mont Péko ; aspects socio-économiques*. MINAGRA/PARC-CI, Abidjan, 79 pp + annexes.
- Béliné, V. et Rondeau, G. (2001), *Micro Projet d'amélioration des capacités des communautés rurales pour un développement durable de leurs moyens d'existence et pour une gestion rationnelle des ressources naturelles autour du Parc national du Mont Péko*
- Bourdieu, P. (1980). *Le capital social, notes provisoires. Actes de la recherche en sciences sociales.*
- Coleman, J. S. (1988). *Social capital in the ceation of human capital. The American journal of sociology; Supplement: Organizations and Institutions: Sociological and Econmic approaches to the analysis of social structures, 94.*
- MSCSIV (13 octobre 2016) *Compte-rendu de la réunion du Comité de coordination élargi (CCE)*
- Kouadio, A. T., Touré, Y. B., & Koli, B. (2000). *Essai de corrélation, par traitement d'une image hrv (xs) de spot, entre la dégradation des milieux naturels et les densités de population autour du parc national du mont péko en Côte d'Ivoire forestière. La télédétection en francophonie: Analyse critique et perspectives, 8èmes journées scientifiques du « réseau télédétection » de l'Agence Universitaire de la Francophonie. Lausanne.*
- Kra, W. K. (2016). *Le parc national du Mont Péko (Côte d'Ivoire) entre dynamiques de déguerpissement, tensions sociales et logiques des acteurs: vers un risque d'explosion de violences. Études caribéennes, (33-34).*
- Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts. (2010). *Document de Politique forestière 2010-2015*. Abidjan.

ANNEXES

ANNEXE 1 : MATRICE POUR LA COLLECTE DES DONNÉES : STRUCTURE DU GUIDE D'ENTRETIEN

Thèmes à aborder	Objectifs visés	Questions à poser	Cibles de l'entretien	Lieu de l'entretien
1. État perçu de la cohésion sociale avant, pendant et après l'opération de déguerpissement Objectif : Comprendre le vécu des populations et les impacts perçus du déguerpissement				
1.1. Histoire vécue du déguerpissement	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître la trame historique du déguerpissement tel que construit socialement par les communautés 	<ul style="list-style-type: none"> - Comment avez-vous vécu l'opération de déguerpissement 	<ul style="list-style-type: none"> - Burkinabè déguerpis - Burkinabè résidents - Notabilités villageoises autochtones - Groupes de femmes/jeunes - Groupes de travail solidaire - Corps préfectoral - Élités/Cadres et élus 	Villages
1.2. Impacts perçus et attentes sociales liées à l'opération de déguerpissement	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les impacts perçus du déguerpissement sur les communautés et sur le village. 	<ul style="list-style-type: none"> - Quels ont été les impacts du déguerpissement sur votre communauté ? Le village ? - Autour de quoi y avait-il par le passé des tensions dans le village ? Comment le déguerpissement a-t-il impacté ces tensions ? - Quelles étaient vos attentes par rapport à cette opération ? ont-elles été satisfaites ? Pourquoi ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Burkinabè déguerpis - Burkinabè résidents - Notabilités villageoises autochtones - Groupes de femmes/jeunes - Groupes de travail solidaire - Corps préfectoral 	Villages

<p>2. Pratiques de solidarité intra et intercommunautaires Objectif : Identifier les habitudes et pratiques de solidarité à l'œuvre dans le village, susceptibles d'aider à (re)créer du lien social intra et intercommunautaire</p>				
<p>2.1. Opinions sur l'état général de la solidarité inter et intra communautaire</p>	<p>- Documenter les habitudes et pratiques de solidarité</p>	<p>- Comment habituellement vous assistiez-vous mutuellement dans ? Comment et pourquoi ces habitudes et pratiques ont-elles été mobilisés ou non dans le cadre de l'assistance aux déguerpis ?</p>	<p>- Burkinabè déguerpis - Burkinabè résidents - Notabilités villageoises autochtones - Groupes de femmes/jeunes - Groupes de travail solidaire - Corps préfectoral</p>	<p>Villages</p>

ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE

ÉTUDE CIRCONSTANCIÉE SUR LA SOLIDARITÉ ET LA COHÉSION SOCIALE AUTOUR DU PNMP (DUÉKOUÉ)

0- GÉNÉRALITÉS

0.1- Nom et prénom de l'enquêteur :

0.2- Contact de l'enquêteur :

0.3- Nom et prénom du superviseur :

0.4- Date de l'enquête : / /

0.5- Village :

1- Bagohou	<input type="checkbox"/>	5- Nidrou	<input type="checkbox"/>	9- Douèkpè	<input type="checkbox"/>	12 Sibabli	<input type="checkbox"/>
2- Pona Vahi	<input type="checkbox"/>	6- Dably	<input type="checkbox"/>	10- Tably	<input type="checkbox"/>	13- Diébli	<input type="checkbox"/>
3- Petit Guiglo	<input type="checkbox"/>	7- Michelkro	<input type="checkbox"/>	11- Gohouo-Zagna	<input type="checkbox"/>	14- Gloplou	<input type="checkbox"/>
4- Goya	<input type="checkbox"/>	8- Grand-Pin	<input type="checkbox"/>				

0.6-Sous-préfecture :

1- Bagohou	<input type="checkbox"/>	4- Yrozon	<input type="checkbox"/>	7 - Bangolo	<input type="checkbox"/>
2- Guéhibly	<input type="checkbox"/>	5- Gohouo-Zagna	<input type="checkbox"/>		
3- Guinglo-Tahouaké	<input type="checkbox"/>	6- Bléniméouin	<input type="checkbox"/>		

0.7-Département :

1- Bangolo	<input type="checkbox"/>	2- Duékoué	<input type="checkbox"/>
------------	--------------------------	------------	--------------------------

0.8-Numéro du questionnaire :

1- IDENTIFICATION DES ENQUÊTÉS

1.1- Nom et prénoms :

1.2- Sexe

Homme Femme

1.3-Situation matrimoniale

Célibataire En ménage Divorcé(e) Veuf (ve)

1.4- Tranche d'âge

Moins de 20 ans Entre 20 et 35 ans Entre 35 et 55 ans Plus de 55 ans

1.5- Nombre de personne à charge

Aucun Moins de 5 personnes Entre 5 et 15 personnes Plus de 15 personnes

1.6- Statut :

Autochtone (Si coché, passer à la question 1.7)

Burkinabè résidant de plus ou moins longue date au village (Si coché, passer à la question 1.8)

Burkinabè déguerpi du PNMP (Si coché, passer à la question 1.10)

Allochtone (baoulé, Yacouba ou autres) résidant au village (Si coché, passer à la question 1.8)

Allochtone (Baoulé, Yacouba ou autres) déguerpi (Si coché, passer à la question 1.8)

Autre allogène (nationalités autres que burkinabè) résident (Si coché, passer à la question 1.8)

Autre allogène (nationalités autres que burkinabè) déguerpi du PNMP (Si coché, passer à la question 1.10)

1.7- Si autochtone, êtes-vous originaire du village ?

Oui (Si coché, passer à la question 1.8) Non

1.8- Avez-vous toujours vécu à (village)

Oui Non

1.9- Si non, depuis quand vous y êtes-vous installé ?

Moins de 5 ans Entre 5 et 10 ans Plus de 10 ans

1.10- Où avez-vous résidé avant de venir à (village)

Site 1 :

Site 2 :

Site 3 :

1.11- Combien d'hectares non encore en production aviez-vous dans le PNMP ?

Aucun Moins de 5 ha Entre 5 et 15 ha
Entre 15 et 25 ha Plus de 25 ha

1.12- Combien d'hectares aviez-vous déjà en production (toutes spéculations agricoles confondues) dans le Parc du National du Mont Péko (PNMP) ?

Aucun . Moins de 5 ha Entre 5 et 15 ha
. Entre 15 et 25 ha Plus de 25 ha

1.13- Combien d'hectares (toutes spéculations agricoles confondues) non encore en production aviez-vous en dehors du PNMP

Aucun Moins de 5 ha Entre 5 et 15 ha
. Entre 15 et 25 ha . Plus de 25 ha

1.14- Combien d'ha aviez-vous déjà en production en dehors du PNMP ?

Aucun Moins de 5 ha Entre 5 et 15 ha
Entre 15 et 25 ha Plus de 25 ha

1.15- Si déguerpi, quand êtes-vous sorti du parc ?

Avant l'opération de déguerpissement

Pendant l'opération de déguerpissement

Autre, préciser :

1.16- Avez-vous d'autres sources de revenu (non agricoles) ?

Oui Non

1.17- Si oui, la/lesquelle(s) ? (possibilité de cocher plusieurs réponses)

Actif agricole Artisanat

Commerce Biens immobiliers en location

Autre, préciser :

2. QUALITÉS PERÇUES DES RELATIONS SOCIALES EN LIEN AVEC LE DÉGUERPISSEMENT

2.1-Depuis votre installation dans le village, avez-vous connaissance d'une situation de tension/conflit qui implique (seulement) les membres de votre communauté d'origine ?

Oui Non (Passer à la question 2.7) Ne sait pas (Passer à la question 2.7)

2.2-Si oui, qu'est ce qui est le plus souvent à l'origine de la situation de tension/conflit ?

(possibilité de cocher plusieurs réponses)

Problème de terre Dette Adultère Bagarres
Autres, préciser :

2.3-Les situations de tension/conflit évoquées ont-elles été résolues ?

Oui Non Ne sait pas

2.4-Si oui, comment cela a-t-il été possible ?

Règlement à l'amiable Recours au tribunal
Autre, préciser :

2.5-Qui sont ceux qui ont été impliqués dans la résolution du conflit/tension ? (possibilité de cocher plusieurs réponses)

Membres de la communauté d'origine de l'enquêté
Membres de la communauté d'origine de l'enquêté et ceux des autres
Autorités coutumières et administratives
Autre, préciser :

2.6-Si non pourquoi ?

Refus de toute médiation par les parties en conflit
Incapacité à identifier toutes les parties au conflit
Absence de capacités locales pour assurer la médiation
Autre, préciser :

2.7-Depuis votre installation dans le village, avez-vous connaissance d'une situation récurrente de tension/conflit entre les membres de communautés différentes ?

Oui Non (Passer à la question 2.14) Ne sait pas (Passer à la question 2.14)

2.8-Si oui, quelle est cette communauté ?

Autochtones Burkinabè résidents Burkinabès déguerpis
Allochtones résidents Allochtones déguerpis Allogènes résidents
Allogènes déguerpis

2.9-Qu'est ce qui est à l'origine de la situation de tension/conflit ?

Problèmes de terre Dette Adultère
Autre, préciser :

2.10- La situation de conflit /tension a-t-elle été résolue ?

Oui Non Ne sait pas

2.11- Si oui, comment cela a-t-il été possible ?

Négociation Déplacement de l'une des parties Paiement d'une amende
Autre, préciser :

2.12- Qui sont ceux qui ont été impliqués dans la résolution du conflit?

Membres de la communauté d'origine

Membres de la communauté d'origine et ceux des autres communautés

Autorités coutumières et administratives

2.13- Si non pourquoi ?

Refus de la médiation

Absence de médiateur

Autre, préciser :.....

2.14- Depuis le déguerpissement des occupants du Parc, avez-vous le sentiment que les situations de tension/conflit sont devenues nombreuses ?

Oui

Non (Passer à la section 3)

Ne sait pas (Passer à la section 3)

2.15- Si oui, à quoi cela est dû ?

Surpeuplement

Tensions (palabres, sentiments d'injustice) autour de l'aide humanitaire

Promiscuité entre les riverains

Incapacité des autorités coutumières à gérer le village

Pression sur les infrastructures

Pression sur le foncier

Absence de consensus autour des règles d'appropriation de la terre

Volonté des déguerpis de dominer les autres

Autres (préciser).....

3. RÉSEAUX ET SOCIABILITÉ

3.1- Depuis l'arrivée des déguerpis, y a-t-il des formes de collaboration (faire des choses ensemble, avec les autres) qui mettent tout le monde ensemble ?

Oui (Passer à la question 3.3)

Non (Passer à la question (3.2)

Ne sait pas (Passer à la question 3.4)

3.2- Si non, pourquoi ?

Méfiance à l'égard/de la part des autres communautés

Méfiance entre les membres de la même communauté

Absence de leadership pour porter des initiatives de rapprochement

Refus de collaboration des allogènes résidents

Autre, préciser :.....

3.3- Si oui, autour de quoi collaborent-ils ?

Travaux d'intérêt public (Assainissement de l'espace, etc.)

Groupe de prestation de travail

Autre, préciser :.....

3.4- Depuis que les déguerpis sont installés, y a-t-il eu des actes de solidarité à leur endroit ?

Oui (Passer à la question 3.5)

Non (Passer à la question 3.6)

Ne sait pas (Passer à la question à la section 4)

3.5- Si oui, de qui proviennent-ils ? (Plusieurs réponses possibles)

Autochtones Communauté burkinabè Allochtones (autres ivoiriens non guéré)
 Autres allogènes (autres africains non burkinabè) Autorités extérieures à la communauté
 Autres :.....

3.6-De quelle nature sont ces actes ?

Accueil dans les différentes familles
 Distribution de vivres et de non vivres
 Aide à la réinstallation sur de nouvelles terres
 Autres, préciser :.....

3.7-Avez-vous le sentiment que l'implication des uns et des autres dans ces actes de solidarité est vraiment sincère ?

Oui Non Ne sait pas

3.8-Si oui, qu'est-ce qui vous le prouve ?

Ces actes se sont répétés dans le temps
 Ceux qui ont posé ces actes n'attendaient rien en retour, ils l'ont fait gratuitement
 Autre, préciser :.....

3.9-Si non pourquoi ?

Il n'y a pas eu répétition de ces actes
 Ceux qui ont posé ces actes voulaient quelque chose en retour, être récompensés
 Autre, préciser :.....

4. ÉTAT DE LA CONFIANCE INTRA ET INTERCOMMUNAUTAIRE

4.1-Quelle est, de votre point de vue, la communauté la plus digne de confiance

Autochtones Burkinabè résidents Burkinabès déguerpis Allochtones
 résidents
 Allochtones déguerpis Allogènes résidents Allogènes déguerpis

4.2- Pourquoi ?

Sont plus ouverts aux autres, collaborent plus facilement avec les autres
 Ne sont en conflit avec personne
 Privilégient le dialogue à la force pour résoudre les problèmes
 Autres, préciser :.....

4.3-De votre point de vue, quels sont les impacts négatifs que le déguerpissement des occupants a eus sur le village ?

Aucun
 Renchérissement du coût de la vie
 Pressions foncières
 Augmentation de la corruption
 Augmentation de l'insécurité
 Pressions sur les infrastructures
 Dégradation des conditions d'hygiène
 Forte promiscuité dans le village
 Augmentation des problèmes de voisinage (adultères, commérages, etc.)
 Autres, préciser :.....

4.4-De votre point de vue, quels sont les impacts positifs que le déguerpissement des occupants du PNMP a eus sur le village ?

- Aucun
- Augmentation des mariages entre communautés
- Augmentation des opportunités pour avoir de l'argent
- Apparition de nouvelles bonnes pratiques culturelles
- Autres, préciser :.....

4.5-En lien avec le déguerpissement, savez-vous si le gouvernement avait fait des promesses aux populations (déguerpis comme résidents) ?

- Oui Non Ne sait pas

4.6-Si oui, quelles sont ces promesses ?

- Rapatriement des déguerpis dans leur pays d'origine
- Indemnisation financières des déguerpis
- Réinstallation des déguerpis
- Mesures d'accompagnements pour les villages hôtes (les lister si l'enquêté les mentionne) :
.....
.....
- Autre, préciser :.....

4.7-Avez-vous le sentiment que les autorités ont tenu leur engagement ?

- Oui, totalement Oui, mais en partie Non, pas du tout

4.8-Quelles sont vos suggestions et recommandations aux autorités ?

.....
.....
.....
.....
.....

ANNEXE 3 : LISTES DE PRESENCE

RÉPARTITION DES VILLAGES CIBLES PAR SOUS-PREFECTURE

N°	SOUS-PREFECTURES	VILLAGES VISITÉS
01	Bagohouo	Bagohouo, Nidrou, Sibably, Pona Vahi
02	Guehieibly	Gloplou, Goya
03	Guinglo-Tahouaké	Dably, Tably
04	Bléniméouin	Diebly
05	Yrozon	Douèpkè
06	Goho Zagna	Goho Zagna, Michelkro, Petit Guiglo

ÉQUIPE DE CHERCHEURS

N°	NOM ET PRÉNOMS	STRUCTURE	FONCTION
1	KOUAMÉ YAO SÉVÉRIN	UAO	Consultant
2	KOUASSI KOUADIO DÉSIÉ	UAO	Consultant Adjoint
3	GOGBÉ GASTON	OSCS	Superviseur
4	KONAN K. MICHEL	Chercheur	Enquêteur
5	DIOUFO BOSSIA FABRICE	POJED	Enquêteur
6	YAO JOCÉLYNE LAPAIX	POJED	Enquêteur
7	SYLLA VAZOU MANA	POJED	Enquêteur
8	COULIBALY FOUIGNIGUÉ AÏCHA	ESPOIR Côte d'Ivoire	Enquêteur
9	SILUÉ GNÉNIPRA	ESPOIR Côte d'Ivoire	Enquêteur
10	KONÉ MAMADOU	POJED	Enquêteur
11	LAMPO MAXIMILIEN	POJED	Enquêteur
12	GOULAÏ DIANE	POJED	Enquêteur

RÉPARTITION DES VILLAGES CIBLES PAR GROUPE D'ENQUÊTEUR

ÉQUIPES	ENQUÊTEURS	LOCALITÉS
A	1- SYLLA Vazoumana 2- KONÉ Mamadou	Bagohouo, Nidrou, Sibabli, Pona Vahi
B	1- LAMPO Maximilien 2- YAO Jocelyne	Dabli Tabli, Diébli, Douèpkè
C	1- SILUÉ Gnenipra 2- COULIBALY Aïcha	Petit Guiglo, Michelkro, Gohouo-Zagna
D	1- DIOUFO Fabrice 2- GOULAÏ Diane	Gloplou, Goya



**Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale
Cocody Angré, 8^{me} Tranche non loin des Résidences Dippoka
Tel : 22 45 80 69 / 22 45 81 68 / 88 47 46 03**